



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.140/5
22 octobre 1998

FRANÇAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Quatrième réunion de la Commission méditerranéenne
du développement durable (CMDD)

Monaco, 20-22 octobre 1998

**RAPPORT DE LA QUATRIEME REUNION DE LA COMMISSION
MEDITERRANEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)**

Table des matières

Corps du rapport

Tableau des groupes de travail thématiques

Annexe I Liste de participants

Annexe II

Appendice I Indicateurs pour la développement durable en méditerranée

Appendice II Tourisme et développement durable en méditerranée

Appendice III Information, sensibilisation, éducation en matière d'environnement et participation du public

Appendice IV Libre échange et environnement

Appendice V Industrie et développement durable

Appendice VI Gestion urbaine et rurale

Appendice VII Gestion de la demande en eau

Appendice VIII Gestion durable des zones côtières

Annexe III

Appendice I Allocution de S.E. Monsieur Ahmed Iraqi

Appendice II Allocution de S.A.S le Prince Héréditaire Albert

Appendice III Allocution de S.E. Monsieur Mohamed Mehdi Mlika

Introduction

1. Conformément à la décision prise lors de sa troisième réunion (Sophia Antipolis, 28 30 octobre 1997), la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a tenu sa quatrième réunion à Monaco, du 20 au 22 octobre 1998 à l'aimable invitation de la Principauté de Monaco.

Participation

2. Ont pris part à la réunion les 33 membres de la CMDD ci-après: Albanie, Algérie, Association pour la protection de la nature et de l'environnement de Kairouan (APNEK), Bosnie-Herzégovine, Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Centre des régions euro-méditerranéennes pour l'environnement (CREE), Chypre, Communauté européenne, Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (CEFIC/EUROCHLOR), Croatie, EcoMediterrania, Egypte, Espagne, Fédération des industries diverses (FID), Fondation pour les études internationales (FIS), France, Grèce, Groupe des Chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN), Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Municipalité de Silifke, Réseau MEDCITES, Réseau méditerranéen de l'eau (Red Mediterranea del Aqua-RME), Slovénie, Tunisie, Turquie, ville de Dubrovnik et ville de Rome.
3. Les Centres d'activités régionales du PAM ci-après ont également participé à la réunion: le Plan Bleu (CAR/PB), le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), les aires spécialement protégées (CAR/ASP), la télédétection pour l'environnement (CAR/TDE), la production propre (CAR/PP) et le Secrétariat des 100 sites historiques de la Méditerranée.
4. Les institutions spécialisées des Nations Unies et autres organisations inter-gouvernementales ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs: Division des Nations Unies pour le développement durable (Département des affaires économiques et sociales, UN/DESA), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune menacées d'extinction/PNUE (CITES), Base mondiale de données sur les ressources /PNUE (DEIA/GRID), Bureau régional pour l'Europe du PNUE, Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE), Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM), Commission océanographique internationale (COI), Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (METAP) et RAMOGE.
5. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. La quatrième réunion de la CMDD a été ouverte par le Président du Bureau de la CMDD, S.E. M. Ahmed Iraqi, Secrétaire d'Etat chargé de l'environnement du Maroc qui a remercié les Autorités monégasques pour la chaleur de leur accueil et l'efficacité de leur organisation. Il a brièvement évoqué les acquis de la Commission en rappelant le rôle qu'avait joué la présidence du Bureau sortant. Les recommandations de la CMDD devaient être largement diffusées auprès de tous les acteurs concernés et traduites en projets concrets et, pour ce faire, la possibilité de créer des comités de suivi nationaux était à envisager. Le texte *in extenso* de l'allocution de M. Iraqi figure à l'annexe III, appendice I.

7. Dans son allocution d'ouverture, SAS le Prince héréditaire Albert de Monaco a rappelé la part très active que la Principauté avait prise aux principales étapes de la prise de conscience générale de l'environnement: création en 1910 de la CIESM, Sommet de Rio de 1992, Assemblée générale des Nations Unies sur le premier bilan de la mise en oeuvre de l'Agenda 21, Accords RAMOGE et ACCOBAMS. Aujourd'hui, Monaco s'efforçait de faire aboutir, sur le front de la biodiversité, le projet de sanctuaire marin corso-liguro-provençal. Le texte *in extenso* de l'allocution de SAS le Prince Albert figure à l'annexe III, appendice II.
8. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de M. K. Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, et a chaleureusement remercié la Principauté d'avoir accueilli la réunion.
9. M. L. Chabason a évoqué la disparition tragique de M. Joaquín Ros, qui avait, pendant de nombreuses années, été le représentant de l'Espagne. M. Ros avait mis son enthousiasme et son dynamisme au service du PAM, notamment pour la révision de la Convention de Barcelone et de ses protocoles. Au cours de la réunion, nombreux ont été les intervenants à rendre hommage à la personne et à l'oeuvre de M. Ros.
10. La réunion a observé une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Ros.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

11. A leur Dixième réunion ordinaire (Tunis, 18-21 novembre 1997), les Parties contractantes ont approuvé le règlement intérieur de la CMDD, qui figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.140/Inf.4 avec les autres documents constitutifs de la CMDD, à savoir son Mandat et sa Composition.

Point 3 de l'ordre du jour: Election du Comité directeur de la Commission

12. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, la Commission a élu le Comité directeur (précédemment dénommé Bureau) suivant:

Président: Tunisie

Vice-présidents: Groupe des Chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN)
Chypre
Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE)
Municipalité de Silifke
Espagne

Rapporteur: Monaco

13. S.E. M. M. Mlika, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Tunisie, a remercié les membres du Bureau sortant, et tout particulièrement le représentant du Maroc qui avait assumé la présidence du Bureau depuis la première réunion de la CMDD à Rabat, en décembre 1996. Il a ajouté qu'il ferait de son mieux pour répondre à la confiance que la Commission venait de lui témoigner en le portant à la tête de son Comité directeur. Le processus instauré à Rio avait trouvé en Méditerranée un champ d'application unique au monde, à bien des égards, avec la Conférence interministérielle de Tunis de 1994 sur l'Agenda MED 21, la révision de la Convention et

des Protocoles en 1995 et la création de la CMDD dont la composition, associant les Etats et la société civile, pouvait servir d'exemple à d'autres régions. M. Mlika a suggéré de lancer huit plans d'action correspondant aux huit thèmes de travail de la Commission, car les recommandations ne devaient pas en rester au niveau théorique mais se concrétiser dans chaque pays, et la Tunisie s'y employait déjà en prenant des mesures dans les domaines des deux premiers thèmes -la gestion de la demande en eau et celle des zones côtières. L'allocation *in extenso* de M. Mlika figure à l'annexe III, appendice III.

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation du travail

14. Le Secrétaire a informé les participants que le Fonds mondial pour la nature (WWF), qui devait faire une présentation au titre du point 8.3 de l'ordre du jour, était absent; il a donc proposé de supprimer ce point.
15. La réunion a adopté l'ordre du jour tel que modifié sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.140/1/Rev.1.
16. S'agissant de l'organisation des travaux, le Secrétaire a indiqué que des réunions informelles des groupes de travail thématiques pourraient se tenir en dehors des séances plénières si les gestionnaires de tâches le souhaitaient. Des réunions informelles pourraient également avoir lieu pour examiner deux points supplémentaires importants, à savoir la méthode de travail qui devrait être revue et améliorée après la période initiale de deux ans, et la coopération avec les partenaires concernés, en particulier les institutions des Nations Unies, dans le but d'éviter les doubles emplois et d'accroître l'effet de synergie.

Point 5 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités

17. En présentant le rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités de la Commission (UNEP(OCA)MED WG.140/3), le Secrétaire a appelé l'attention des participants sur plusieurs points. Tout d'abord, pour la première fois, la Commission se réunissait dans une formation complète, après la désignation de ses quatre derniers membres, deux pour la catégorie "Autorités locales" et deux pour la catégorie "Acteurs socio-économiques". Il a ajouté que, conformément à la décision prise lors de la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes, les membres de la Commission autres que les Etats membres, qui étaient des membres permanents, exerceraient leur mandat jusqu'à la onzième réunion des Parties contractantes, qui se tiendrait à Malte en octobre 1999.
18. Des efforts avaient été faits pour associer le plus grand nombre possible d'experts reconnus aux activités des groupes de travail, notamment dans le cadre des groupes de travail et ateliers sur les indicateurs, le tourisme, l'industrie et le libre-échange. La réflexion conduite en amont des activités des groupes de travail était un enrichissement et il convenait de remercier plusieurs pays -comme le Liban, la Tunisie et la Turquie- de l'avoir largement favorisée en se chargeant d'organiser, d'appuyer et d'accueillir chez eux les ateliers précités.
19. Dans l'ensemble, les groupes thématiques avaient respecté leur calendrier de travail, et si certains d'entre eux avaient rencontré davantage de difficultés à le faire, c'était en raison du caractère complexe et novateur du thème abordé (comme celui du libre-échange) par rapport à d'autres domaines déjà bien explorés.

20. Enfin, à propos du financement, le Secrétaire a fait observer que les activités entreprises au titre de la CMDD l'avaient été sans majorer la contribution du PAM, utilisant les budgets alloués comme capitaux d'amorçage. Les pays avaient apporté à plusieurs thèmes un concours logistique, technique et financier substantiel à l'occasion d'ateliers et de réunions et les gestionnaires de tâches, les autorités nationales et les responsables des CAR, de concert avec le Secrétariat, avaient pris des initiatives positives en vue de mobiliser des fonds pour la conduite et la poursuite des activités des groupes de travail thématiques.
21. Le Secrétariat a été prié de préciser la méthode de travail de la Commission car il semblait y avoir une certaine ambiguïté sur le point de savoir si c'était la Commission ou les Parties contractantes qui étaient responsables du suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la Commission approuvées par les Parties contractantes. D'autres questions concernant la méthode de travail ont été évoquées, notamment la nécessité de consacrer du temps à la mise en oeuvre des décisions et la possibilité d'étudier un nombre limité de sujets de manière approfondie plutôt que d'essayer de couvrir des points trop nombreux.
22. Il a été convenu que ces questions seraient abordées au titre du point 9 de l'ordre du jour.

Point 6 de l'ordre du jour: Rapport d'activités des gestionnaires de tâches

6.1 Indicateurs de développement durable

23. M. Mohamed Ennabli (Tunisie), co-gestionnaire de tâches pour le thème considéré, a présenté la section pertinente du rapport d'activités (UNEP(OCA) MED WG.140/4, Partie I) et le rapport de l'atelier sur les indicateurs de développement durable pour la Méditerranée, tenu à Tunis les 9 et 10 juin 1998. Lors de cet atelier, la pertinence et la disponibilité de quelque 250 indicateurs ont été évaluées. Une liste de 75 indicateurs a ensuite été établie et présentée à la Commission pour examen. L'atelier a également approuvé une liste préliminaire de huit propositions sur l'application et l'utilisation des indicateurs de développement durable pour la région méditerranéenne à adopter d'abord par la Commission puis par les Parties contractantes.
24. M. Serge Antoine (France), co-gestionnaire de tâches pour le thème considéré, a souligné combien le groupe de travail avait tiré parti des apports tant du Nord que du Sud sur la question des indicateurs de développement durable. Malheureusement, une seule ONG avait été en mesure d'assister à l'atelier de Tunis et il fallait trouver un moyen de financer la participation d'experts, notamment des ONG, aux futurs ateliers. Par ailleurs, il faudrait promouvoir l'utilisation d'Internet pour développer l'échange d'informations et la participation. Des participants à l'atelier avaient demandé que des propositions soient faites pour favoriser et accroître la capacité des Etats d'utiliser les indicateurs comme instruments de décision aux niveaux national ou régional.
25. Lors de l'élaboration des indicateurs présentés à la Commission, un effort tout particulier a été fait pour refléter la spécificité de la Méditerranée, mais la liste n'était pas exhaustive. Il faudrait s'attacher à recueillir plus de données -pas nécessairement quantifiées- sur les acteurs de la société civile, les entreprises, etc. et sur les politiques, lois et règlements. Le Plan Bleu s'efforçait déjà de faire en sorte que les données recueillies soient fiables et qu'elles soient diffusées et de promouvoir les échanges entre les observatoires et entre les experts de l'environnement et les statisticiens non spécialisés dans ce domaine. Un raccord devrait également être fait avec les systèmes d'information

géographique. Les liens entre les Centres et les institutions travaillant à un niveau international étaient une préoccupation constante du groupe de travail. La version finale de la liste des indicateurs devrait être pleinement harmonisée avec le travail déjà entrepris depuis plusieurs années par d'autres institutions.

26. Tout en accueillant avec satisfaction la liste d'indicateurs, plusieurs participants ont émis l'avis que leur introduction devrait être progressive. Des priorités devraient être définies compte tenu du fait qu'il serait parfois nécessaire d'adapter certains indicateurs à la situation particulière de tel ou tel pays. Certains indicateurs pourraient être appliqués rapidement tandis que d'autres ne pourraient l'être qu'à moyen ou à long terme. Il a été suggéré que des indicateurs soient d'ores et déjà mis à l'essai pour voir comment ils fonctionnaient dans la pratique. Ils pourraient ensuite être évalués et si nécessaire reciblés. Un participant a estimé qu'il faudrait établir un rapport sur la Méditerranée fondé sur les indicateurs trois ans après leur adoption car la période proposée de cinq ans était trop longue.

27. De nombreux participants ont fait observer que l'efficacité des indicateurs dépendait dans une large mesure de la capacité des instituts nationaux de statistiques de recueillir et diffuser l'information et certains pays auraient besoin d'une aide pour renforcer cette capacité. Il ne fallait pas seulement veiller à ce que les statistiques soient harmonisées mais aussi à ce que les méthodes de collecte des données soient uniformes pour que les statistiques soient fiables et il devrait y avoir des échanges d'expérience sur les méthodes de collecte de données. Une fois que les indicateurs auront été adoptés par les Parties contractantes, les instituts nationaux de statistiques devraient être encouragés à les intégrer dans leurs programmes de travail courants. Il faudrait également étudier les interactions entre les données provenant de différentes sources.

28. La transparence de l'information a été jugée essentielle non seulement parce qu'il s'agissait d'un principe important en soi mais aussi parce qu'elle pourrait contribuer à encourager la participation de l'ensemble de la société au processus de développement durable. Il fallait trouver des moyens d'intéresser et d'associer la société au travail de la Commission. Bien que l'Internet puisse être un outil utile, il n'était pas omniprésent, en particulier dans le sud de la Méditerranée au niveau local.

29. Plusieurs participants ont fait valoir la nécessité d'une synergie. D'autres instances oeuvraient dans le même sens et la Commission se devait de tirer parti de leurs travaux sur les indicateurs, tout en veillant à éviter les double emplois. Les gestionnaires de tâches d'autres groupes thématiques devaient également être associés aux travaux menés sur les indicateurs économiques, ces derniers étant eux-mêmes en rapport avec tous les thèmes traités par la Commission.

30. Certains participants ont proposé d'ajouter des indicateurs ou d'en élargir l'éventail et ont notamment cité la question des migrations, le cadre législatif et réglementaire et son application, la participation de l'industrie, la gouvernance, la biodiversité et les écosystèmes.

31. Il a été proposé qu'un bulletin sur les indicateurs en Méditerranée soit publié en vue de permettre une évaluation régulière de la situation.

32. En réponse aux observations formulées, M. S. Antoine, co-gestionnaire de tâches, s'est dit tout à fait conscient qu'il manquait beaucoup d'indicateurs, mais l'objectif avait consisté à en recenser un minimum répondant aux nécessités du moment avant de mener plus avant les travaux. Il a assuré les participants qu'il existait déjà une synergie avec d'autres organisations. S'agissant des priorités, il a estimé que l'on pourrait mieux les hiérarchiser si on demandait aux instituts nationaux de statistiques d'indiquer les informations qu'ils pouvaient déjà communiquer. Il a relevé avec intérêt les propositions

consistant à en ajouter ou à en élargir l'éventail et a déclaré qu'en tout état de cause les indicateurs devraient faire l'objet d'une révision, notamment à la lumière des travaux menés par d'autres groupes.

33. M. Ennabli, co-gestionnaire de tâches, est convenu de la nécessité d'établir une hiérarchie des priorités, mais il a fait observer que, certains pays n'étant pas en mesure de pouvoir fournir des données de telle ou telle nature, la fixation des priorités s'effectuerait automatiquement. Il a remarqué que, dans l'ensemble, les instituts nationaux de statistiques privilégiaient l'économie et qu'il conviendrait donc de les inciter à intégrer des indicateurs de développement durable.

34. Le représentant du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies UN/DESA a fait valoir l'intérêt que représentait la formation d'agrégats, un élément important du programme de travail de la CDD. S'agissant de la liste proposée, il a appelé l'attention sur la nécessité de prendre en compte les spécificités des pays.

35. Le Coordonnateur a souligné que les indicateurs devaient être dynamiques et permettre aussi de se faire une idée des tendances, par exemple de la pollution, et du rythme auquel celle-ci se produisait. Il était beaucoup plus important de refléter des tendances qu'une situation à un moment donné.

36. En conclusion, la réunion, tout en félicitant les gestionnaires de tâches, les a invités à compléter la section pertinente du rapport d'activités à la lumière des observations qui venaient d'être formulées; le document revu en conséquence et incluant le mandat figure à l'annexe II, appendice I. On a fait observer que l'atelier suivant, qui se tiendrait à Sophia Antipolis avec le soutien de la France devrait avoir lieu en mai et non en septembre 1999 car la cinquième réunion de la CMDD se tiendrait en juin 1999 et les indicateurs devraient être soumis aux Parties contractantes à leur Onzième réunion ordinaire d'octobre 1999.

6.2 Tourisme et développement durable

37. Mme Amparo Rambla Gil (Espagne), co-gestionnaire de tâches, a passé en revue les progrès réalisés par le groupe de travail thématique (UNEP(OCA)MED WG.140/4, Partie II), notamment la distribution d'un questionnaire et la tenue à Antalya en septembre 1998 d'un atelier qui avait permis d'examiner les réponses au questionnaire, de présenter plusieurs études de cas, de fixer des objectifs dans le domaine concerné et de définir une première série de recommandations. Elle a remercié tout ceux qui avaient communiqué des informations ainsi que le gouvernement turc qui avait accueilli l'atelier et le Plan Bleu qui avait fourni un appui technique substantiel. Le principal objectif était de faire du tourisme l'un des vecteurs -peut-être le plus important- du développement durable en Méditerranée. Des activités d'information, de formation et de sensibilisation seraient nécessaires pour y parvenir ainsi que des outils au niveau local qui pourraient comprendre des mécanismes de financement pour les mesures environnementales, des zones pilotes, des plans Agenda 21 locaux ou des systèmes spécifiques d'éco-étiquetage. Les mesures adoptées pour parvenir à intégrer tourisme et développement durable devraient être adaptées aux besoins spécifiques de chaque région. L'impact des politiques de tourisme sur les autres secteurs de l'économie devraient être clairement pris en compte, d'autant plus que l'environnement n'est pas seulement un produit à offrir ou à vendre aux touristes. Les îles qui accueillent des touristes connaissent par exemple des problèmes particuliers. Il faudrait collaborer avec d'autres partenaires, comme l'Union européenne, afin d'élaborer un programme d'action détaillé pour la mise en oeuvre des recommandations.

38. M. Georges Giourgas (EOAEN), co-gestionnaire de tâches, après s'être félicité de la qualité des contributions apportées au groupe de travail thématique, a souligné qu'il fallait veiller à ce que les activités de ce dernier présentent un intérêt spécifique et une utilité pratique. L'industrie du tourisme avait une telle importance pour les pays de la Méditerranée qu'il fallait éviter de compromettre cette source majeure de revenus. Toutefois, le fait de sensibiliser davantage tous les acteurs concernés devrait permettre de les associer à l'effort entrepris pour créer un environnement beaucoup plus sain aussi bien pour les touristes que pour les résidents.

39. Tous les participants ont souligné l'importance de l'industrie du tourisme pour les pays de la Méditerranée, tout en notant également qu'elle était bien plus développée dans certains pays que dans d'autres. Le tourisme était une industrie mondiale, soumise aux pressions d'un marché mondialisé de sorte qu'individuellement, il était difficile pour les différents pays ou destinations d'en influencer le développement. L'industrie du tourisme avait par ailleurs certains points communs avec d'autres industries, notamment le fait que les problèmes d'environnement qu'elle posait étaient différents selon le type de tourisme. Dans bien des cas, les régions très développées avaient atteint un point de saturation. En revanche, dans certaines zones spécialement protégées, l'une des seules possibilités de développement était une forme modérée de tourisme respectueux de l'environnement. Plusieurs participants ont évoqué la nécessité d'élaborer des indicateurs de la capacité de charge fondés sur les caractéristiques de chaque région, y compris son écosystème et sa situation économique et sociale ainsi que des indicateurs pour évaluer les incidences du tourisme sur les autres secteurs de l'économie et la société. De bonnes méthodes de gestion et de planification du tourisme -en particulier au niveau de l'aménagement- au plan local étaient indispensables. Par ailleurs, il serait utile de mener des études d'impact stratégique.

40. De nombreux participants ont évoqué la nécessité d'établir des partenariats avec les acteurs les plus étroitement associés au tourisme, par exemple les touristes eux-mêmes, les ONG et associations de consommateurs représentant le grand public, les tour opérateurs et les professionnels, en vue de promouvoir le développement durable de l'industrie touristique. Il était essentiel de convaincre toutes les parties concernées que l'environnement jouait un rôle dans le développement du tourisme et qu'il n'en freinait pas la croissance. Les mécanismes de participation à mettre en place devraient couvrir tous les partenaires concernés et les activités d'information et de sensibilisation devraient être ciblées aussi bien sur les pays d'origine que sur les pays de destination des touristes. Le cadre de coopération euro-méditerranéenne pouvait à cet égard jouer un rôle important.

41. De nombreux participants ont souligné la nécessité de développer le cadre des partenariats à l'intérieur duquel fonctionnait le groupe de travail. Le tourisme était un secteur dans lequel les partenaires étaient bien définis de sorte que ces derniers pourraient être associés plus directement au travail de la CMDD. Ainsi, on pourrait prendre contact avec des associations de professionnels qui pourraient être disposées à financer certains aspects des activités menées par la Commission sur le thème considéré. Il faudrait par ailleurs faire une plus large place au travail des ONG et tenir également compte des travaux menés par d'autres partenaires sur le même sujet.

42. Plusieurs participants ont émis l'avis que le chapitre consacré au tourisme dans l'Agenda Med 21 devrait être plus largement utilisé et diffusé et certains ont ajouté qu'il était important que les recommandations relatives à ce thème soient présentées à la Commission du développement durable des Nations Unies. Le représentant du PNUE a fait observer à cet égard que les recommandations contribueraient très utilement au rapport à soumettre par le PNUE à la Commission du développement durable.

43. Plusieurs participants ont mentionné les initiatives prises pour susciter une prise de conscience plus grande, notamment la production de matériels d'information sur l'environnement et l'organisation de campagnes destinées à sensibiliser les touristes aux problèmes de l'environnement.

44. Les participants ont cité plusieurs exemples de bonnes pratiques pour la promotion d'un tourisme respectueux de l'environnement, notamment les possibilités qu'offrirait l'éco-tourisme. Plusieurs d'entre eux ont demandé au groupe de travail de s'efforcer davantage de faire connaître ces bonnes pratiques et d'en analyser l'efficacité pour encourager leur diffusion.

45. Si certains participants ont estimé que les initiatives en matière d'éco-étiquetage et d'éco-fiscalité par exemple pourraient jouer un rôle efficace pour susciter une prise de conscience plus grande des problèmes environnementaux et favoriser l'adoption de mesures écologiques, d'autres ont évoqué les difficultés que cela entraînerait. Il faudrait que le groupe de travail étudie la question de manière plus approfondie pour préciser ces mesures et explorer la possibilité d'établir des systèmes volontaires de contribution.

46. La CMDDD est convenue que les recommandations seraient revues pour tenir compte des points évoqués lors de la réunion; le document (y compris le mandat pour la suite des activités) a été revu sur la base des discussions et figure à l'annexe II, appendice II; les gestionnaires de tâches et le groupe de travail ont reçu mission de finaliser les recommandations qui pourraient être présentées à la Commission du développement durable des Nations Unies. Il formulerait également des recommandations plus détaillées concernant les mesures à prendre qui seraient soumises à la cinquième réunion de la CMDDD puis aux Parties contractantes à Malte en 1999.

6.3 Information et sensibilisation:

47. M. M. Scoullou (MIO-ECSDE), prenant la parole au nom des co-gestionnaires de tâches, a expliqué que bien que les progrès réalisés concernant ce thème aient été plus lents que prévus, les participants collaborant aux activités de ce groupe de travail étaient de plus en plus nombreux. Il a passé en revue les travaux entrepris, en particulier l'organisation d'une réunion à Thessalonique (Grèce) en décembre 1997, qui s'était tenue en parallèle avec la Conférence internationale organisée par l'UNESCO et le Gouvernement grec sur le thème Environnement et Société: éducation et sensibilisation du public en matière de durabilité. L'objectif était de mettre au point une série d'instruments pour renforcer les activités d'information et de sensibilisation du public et accroître la capacité des diverses parties concernées de participer aux activités entreprises dans le domaine de l'environnement. Il s'agissait notamment d'améliorer l'accès de toutes les parties concernées aux informations pertinentes et d'élaborer des mécanismes de participation. Ces questions prenaient une place de plus en plus importante dans les préoccupations de l'opinion, comme en témoignait l'adoption de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public aux prises de décision et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement, signée à Arhus (Danemark) par 35 pays et l'Union européenne. D'une façon générale, les progrès enregistrés ne sont pas assez bien mis en relief. Neuf des signataires étaient Parties à la Convention de Barcelone. L'intervenant a également noté que le rapport du groupe de travail était pratiquement achevé mais qu'il serait nécessaire d'organiser au début de 1999 une réunion lors de laquelle les membres de la CMDDD devraient participer plus activement aux travaux sur ce thème. Par ailleurs, un important atelier sur " la promotion de l'éducation et de la sensibilisation du public à l'environnement et à la durabilité en Méditerranée " réunissant tous les partenaires concernés (professionnels, pouvoirs publics, collectivités locales, etc.) sera organisée par MIO/ECSDE les 17 et 18 décembre 1998 à Athènes. Jusqu'à présent,

les travaux réalisés s'étaient dans une large mesure fondés sur les compétences et ressources du MIO-ECSDE et du CREE. Il était cependant urgent d'associer plus de partenaires, en particulier des Parties contractantes, et de trouver les fonds nécessaires pour poursuivre les travaux qui avaient été entrepris. Un rapport sur ce thème est en cours de finalisation et il sera présenté à la prochaine CMDD après avoir été discuté avec les membres du groupe de travail.

48. Tous les participants ont souligné l'importance des activités d'information et de sensibilisation ainsi que d'éducation et de participation du public pour forger l'attitude nécessaire à la réalisation du développement durable. L'Union européenne avait adopté des directives pour faciliter l'accès du public à l'information et fourni une aide financière pour des projets de diffusion de l'information. Il y avait des exemples réussis d'information et de sensibilisation, en particulier au niveau national, par exemple la journée internationale de l'environnement organisée en Tunisie. En revanche, certaines initiatives régionales avaient moins bien réussi. Parmi les facteurs importants qui contribuaient à sensibiliser davantage le public aux problèmes environnementaux, on pouvait citer la plus grande visibilité des ONG, des autorités locales, des entreprises et de leurs fédérations. Cependant, il restait beaucoup à faire. La documentation qui existait dans une langue devrait être traduite pour être plus largement diffusée. Des renseignements étaient également nécessaires sur les bonnes pratiques en la matière, s'agissant en particulier de la participation. Il faudrait examiner les expériences locales et nationales réussies et voir si elles pourraient être reproduites au plan régional. Un autre outil utile d'information serait un Who's Who des institutions environnementales méditerranéennes, voire des participants, experts et partenaires de la CMDD. Lors de son examen de la mise en oeuvre du chapitre 40 d'Agenda 21 en 2001, la Commission du développement durable des Nations Unies se pencherait sur les activités d'information et de sensibilisation menées dans le domaine de l'environnement.

49. Plusieurs participants ont souligné que le groupe de travail devrait élargir le champ de ses activités, en associant un plus grand nombre de partenaires, en particulier des représentants gouvernementaux. Les domaines couverts par le groupe de travail se limitait essentiellement aux questions se rapportant à l'accès à l'information et à la participation. Plusieurs participants ont demandé de faire une plus large place à la sensibilisation et à la communication. Il était important de renforcer les réseaux régionaux d'organisations spécialisées dans le domaine de l'éducation environnementale, sur le modèle des réseaux qui existaient déjà au niveau national. En outre, aucune mention n'avait été faite de l'Agenda 21. La CMDD devrait s'efforcer de promouvoir les études menées au titre de l'Agenda 21 et y contribuer.

50. Un certain nombre de participants ont évoqué la question de la coordination des activités d'information et de sensibilisation du groupe de travail, avec les thèmes des autres groupes. Les participants ont dans l'ensemble estimé qu'il n'y avait pas de contradiction fondamentale dans cette manière de répartir le travail, chaque thème appelant ses propres activités d'information et de sensibilisation. Cependant, la coopération avec les autres groupes de travail devrait être renforcée. En même temps, il y avait également d'importantes questions de caractère général intéressant l'information et la sensibilisation en matière d'environnement qui devaient être abordées spécifiquement, telles que l'accès du public à l'information, le statut juridique des ONG et les mécanismes de participation, y compris la participation aux projets et enquêtes intéressant le public.

51. Les participants ont estimé que ce thème devait donner lieu à des résultats spécifiques à soumettre à la prochaine réunion de la CMDD avant la réunion des Parties contractantes à Malte. Le document établi par les gestionnaires de tâches a été revu à la lumière des observations formulées par les participants et figure à l'annexe II, appendice III. En conclusion, la Commission a estimé que les gestionnaires de tâches devraient poursuivre

leurs travaux et un nombre plus grand de participants à la CMDD devrait contribuer activement aux activités du groupe de travail. Il faudrait s'efforcer davantage de définir le résultat concret attendu du groupe de travail.

6.4 Libre-échange et environnement

52. Mme S. Mehdi (Liban), gestionnaire de tâche, a rendu compte des réunions tenues par le groupe de travail, mentionnant le questionnaire qui avait été distribué. Un document de projet avait également été établi sur le thème de la promotion de la synergie entre commerce et développement en Méditerranée. Vu la complexité du sujet, l'accent devrait être mis sur les problèmes sectoriels plutôt que mondiaux. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, il serait nécessaire de recueillir des informations sur les expériences régionales, de renforcer les relations de travail avec les entreprises et les ONG et de consolider la coopération avec les autres groupes de travail. Il conviendrait également de développer la collaboration avec les autres organisations internationales s'occupant du même sujet, notamment le METAP et le PNUE.

53. Plusieurs participants ont souligné qu'il fallait renforcer la synergie entre le libre-échange et le développement durable plutôt qu'adopter une approche opposant la protection écologique et le libre-échange. Le développement était un besoin universel au même titre qu'un environnement sain et durable. Le commerce et l'environnement devraient donc se renforcer mutuellement dans le cadre du développement durable. Plusieurs participants ont émis la crainte que la protection de l'environnement limite les possibilités de développement des pays de la région. Les petites entreprises des pays du sud de la Méditerranée éprouvaient souvent des difficultés toutes particulières à intégrer les considérations environnementales dans leurs activités, mais d'autres voyant aussi dans cette intégration un moyen de développer leurs activités, notamment à l'étranger. Les participants sont convenus que la question du libre-échange et de l'environnement soulevait des problèmes extrêmement complexes liés au processus de mondialisation en cours et qu'elle revêtait une importance toute particulière dans le contexte du partenariat euro-méditerranéen. Parmi les principales difficultés, il fallait citer le manque d'expérience dans le domaine concerné et la nécessité de recueillir des informations tirées de cas pratiques et d'approfondir l'analyse du sujet. Les indicateurs concernant la libéralisation économique et le développement écologiquement rationnel pourraient constituer une source utile d'information.

54. L'observateur de la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES) a rendu compte des discussions qui avaient eu lieu à l'OMC pour parvenir à un accord sur la réglementation du commerce des espèces menacées. Des contrôles étaient nécessaires pour assurer la survie de ces espèces de sorte qu'il n'était pas possible de libéraliser totalement les échanges. Plusieurs participants ont aussi réaffirmé qu'une réglementation était indispensable, et que, même dans le contexte de la zone de libre-échange, les règles internationales devraient cependant s'appliquer à la région.

55. Il a été souligné la nécessité de mener ce travail en étroite collaboration avec les institutions concernées, et notamment la CE, le METAP, l'ONUDI, l'OMC et le PNUE. L'observateur du METAP a décrit les études réalisées depuis deux ans sur les capacités nationales pour intégrer les considérations de commerce et d'environnement. A cet égard, il va examiner la possibilité de mettre les capacités intellectuelles et professionnelles du METAP à disposition du groupe de travail chargé de ce thème, étant entendu que le METAP ne peut s'engager financièrement pour l'avenir.

56. Les participants sont convenus de la nécessité de poursuivre les travaux sur cet important thème tout en restant réaliste. Le groupe de travail devrait disposer du temps

nécessaire pour réfléchir à l'approche à retenir et identifier précisément les objectifs à atteindre et les étapes nécessaires de manière à ce que le résultat de ces travaux jette une lumière nouvelle et enrichissante sur le sujet. Il ne devrait donc pas tenter de soumettre un produit fini à la réunion des Parties contractantes de Malte en 1999. Le document présenté à la Commission, et notamment le mandat préparé par le gestionnaire de tâches pour la suite des activités du groupe, a été revu compte tenu des observations formulées par les participants et figure à l'annexe II, appendice IV du présent document.

6.5 Industrie et développement durable

57. M. G. Guerrieri, (Italie), co-gestionnaire de tâches pour ce thème, a rendu compte des activités du groupe, en précisant que celui-ci s'était efforcé, avec le soutien du programme MED POL et du CAR/PP de mieux définir les moyens d'inciter les gouvernements ainsi que tous les autres acteurs concernés à promouvoir des politiques pour la prise en compte de l'environnement auprès des entreprises privées locales, et ce par le biais notamment de l'éducation, de l'information et de dispositifs juridiques et institutionnels. Bien que n'étant pas la seule catégorie d'entreprises de ce secteur, les PME avaient davantage besoin d'être soutenues. Le groupe avait reconnu la nécessité d'analyser la situation et les tendances de l'industrie dans les divers pays et notamment la nécessité de travailler par branches industrielles. L'introduction sur l'Internet de "pages jaunes", qui seraient réactualisées périodiquement, avait été jugée nécessaire, et on avait pensé faire appel aux Chambres de commerce et aux organisations professionnelles de la région pour faire circuler l'information. En octobre dernier, une réunion conjointement organisée avec l'ONUDI/ICS à Trieste, avait préconisé l'instauration d'un dialogue à double sens avec les entreprises des pays de la région, la préparation d'une évaluation régionale de la pollution industrielle, le développement d'un système Internet d'information en matière d'éco-efficacité, l'établissement d'une liste d'études de cas de production propre et l'organisation d'une formation à divers niveaux. Le groupe, réuni en marge de la première journée de la présente réunion, avait approuvé ces propositions et il sollicitait l'accord de la Commission sur l'orientation de ses travaux.

58. Plusieurs participants ont émis l'avis que les activités du groupe de travail devaient se situer dans une perspective à long terme, autrement dit au-delà de la réunion des Parties contractantes à Malte en octobre 1999. M. Chabason a ajouté que bien des aspects du thème restaient à explorer: stratégies des multinationales, processus de modernisation des entreprises, financement de leur mise à niveau et systèmes d'autorisation des pouvoirs publics. Les transferts de technologies, principalement Nord-Sud, devaient aussi être pris en compte. Les gestionnaires de tâches avaient donc besoin d'un plus long délai pour mener à bien une étude approfondie de ces questions, pour laquelle le concours d'associations professionnelles comme la FID pourrait s'avérer déterminant. En réponse, le représentant de la FID a déclaré qu'il se joindrait très volontiers, en tant que co-gestionnaire de tâches, au groupe de travail et qu'il pourrait se charger de la coordination avec les Fédérations d'industriels autour de la Méditerranée. A son avis, il fallait mettre en place, et notamment dans les pays du Sud, un cadre proactif. Si les entreprises de premier plan avaient, de longue date, pris conscience de la nécessité de protéger l'environnement, les PME avaient besoin d'être soutenues pour emprunter la même voie. Au Maroc, son organisation mettait actuellement en place à cet effet, avec le concours de l'ONUDI, un centre national d'éco-technologie, et le secteur privé avait déjà réagi très favorablement à cette initiative. Par ailleurs, il faudrait impliquer davantage les centres régionaux et nationaux qui travaillent dans ce domaine et notamment le PNUE/IE(Paris), l'ONUDI (Vienne et Trieste), le CAR/PP (Barcelone) et le CITET (Tunis).

59. Le représentant de l'ONUDI/ICS a fait part de l'intérêt que son organisation portait effectivement aux activités du groupe, auxquelles il avait déjà contribué, notamment en organisant conjointement l'atelier qui s'était tenu à Trieste les 5 et 6 octobre 1998. Il a en

autre présenté le document PNUE/ONUDI-CIS intitulé "*Industry and Environment, proposal for a framework of activities towards sustainable development*" et qui avait servi de base aux discussions du groupe d'experts. Pour sa part, le représentant du PNUE a déclaré que son organisation était prête elle aussi à s'investir sur ce thème par le biais de ses composantes spécifiques. Il a appelé l'attention des participants sur la Déclaration internationale pour une production propre, adoptée récemment en Corée, qu'il convenait de diffuser largement parmi les décideurs.

60. Certains représentants ont relevé que le document présenté à la Commission mettait l'accent sur l'information, la sensibilisation et l'échange d'expériences et que la mise en oeuvre efficace des recommandations qui y figuraient réclamait une meilleure diffusion de l'information et des approches volontaires. L'élément information était, à cet égard, si déterminant qu'une coopération plus solide devait s'instaurer avec le groupe de travail sur le thème de l'information et la communication. Un participant a estimé que le concept de "pages jaunes" était coûteux et peu probant. Le groupe de travail, auquel se joindra MIO-ECSDE, devait aboutir à des définitions plus claires et formuler des programmes d'action concrets en vue de leur mise en oeuvre. Pour ce faire, il fallait disposer d'analyses fines de la situation dans la région et dans les divers pays. Un autre participant s'est demandé si les propositions faites par le groupe de travail n'allaient pas au-delà du mandat de la CMDD.

61. Un participant a indiqué que le Protocole "tellurique" et le Programme d'actions stratégiques adopté à Tunis offraient un cadre où pouvaient s'inscrire les activités du groupe de travail, avec notamment des dispositions sur les meilleures techniques disponibles et la meilleure pratique environnementale. Il convenait donc d'insister sur le cadre juridique et d'instituer, en autres, des mesures d'incitation fiscales à la prise en compte de l'environnement par l'industrie. Le représentant du MED POL a précisé, à cet égard, que le cadre juridique, déjà bien établi, n'aurait pas permis de conférer une valeur ajoutée aux activités en cours d'examen s'il s'était seulement agi de formuler des recommandations. C'était justement pour cette raison que le groupe de travail avait décidé de privilégier les actions concrètes, d'où une approche effectivement différente de celle des autres groupes thématiques consistant à faciliter la coopération et les interactions entre les divers partenaires, à diffuser l'information parmi des groupes bien ciblés et à renforcer les capacités, notamment en collaboration avec l'ONUDI.

62. En réponse à ces observations, le gestionnaire de tâches a précisé que le groupe s'était effectivement proposé de conférer à ces travaux un contenu pratique et non de s'en tenir à des recommandations théoriques. Car l'enjeu était de taille: créer, par l'information et la sensibilisation, une nouvelle culture au sein du secteur industriel, sans imposer de règles du haut vers le bas. Il s'agissait d'une tâche très complexe et semée d'embûches, étant donné que la somme de données à rassembler était énorme et qu'il fallait, dans le même temps, s'assurer de leur fiabilité, un secteur aussi sensible n'autorisant aucune erreur d'évaluation.

63. Prenant en compte les principaux éléments de la discussion, le groupe de travail poursuivrait ses travaux afin d'aboutir à des propositions de lignes d'action qui seraient définies à l'occasion d'une réunion du groupe au début de 1999; ces propositions et activités connexes seraient ensuite affinées et testées, notamment à l'occasion d'un atelier qui se tiendrait à Massa (Italie), avant leur soumission à la Douzième réunion des Parties contractantes en 2001.

6.6 Gestion du développement urbain/rural:

64. M. Aldieb (Egypte), gestionnaire de tâches pour ce thème, a présenté le rapport d'activités du groupe de travail (UNEP(OCA)MED WG.140/4, Partie VI), appelant l'attention sur la réunion technique d'experts tenue à Split les 24 et 25 juin 1998. Plusieurs documents

et études de cas avaient été présentés à la réunion de Split qui avait donné lieu à des débats extrêmement fructueux. Un schéma avait été proposé en vue de préciser les aspects scientifiques et pratiques des futurs travaux, comme indiqué dans le rapport d'activités. Il a été convenu qu'un atelier se tiendrait en avril 1999 pour examiner les rapports nationaux sur la gestion urbaine et rurale. Ces rapports aborderaient quatre grandes questions: les principaux problèmes identifiés sur la base des problèmes prioritaires recensés dans l'étude de faisabilité; la mise en oeuvre des politiques; les mécanismes de coordination et les actions nécessaires. Un calendrier avait été proposé pour la préparation des documents à distribuer lors de l'atelier de manière à ce que des recommandations puissent être arrêtées à temps pour la cinquième réunion de la CMDD.

65. Les participants ont exprimé des avis divergents concernant une proposition tendant à ce que l'accent s'ôt d'abord mis sur la gestion urbaine. Pour certains d'entre eux, les villes méditerranéennes étaient si nombreuses que la gestion urbaine correspondait mieux aux besoins, en particulier dans le sud de la Méditerranée. D'autres ont par contre estimé que la gestion urbaine ne pouvait être dissociée de la gestion rurale et que les deux devaient être abordées ensemble.

66. Relevant la complexité du thème en question, plusieurs intervenants ont demandé à ce que le travail du groupe soit recentré sur le développement urbain tout en le maintenant dans un contexte d'aménagement du territoire. Cependant, le développement rural, en raison de son impact majeur sur l'équilibre régional, ne devait pas pour autant être oublié.

67. En conséquence, il a été convenu de focaliser le travail du groupe dans un premier temps sur le développement urbain, en coopération avec le réseau MEDCITES et la Turquie, et une plus forte participation des ONG et des autres acteurs socio-économiques. A cet effet, une réunion d'experts se tiendrait en avril 1999. Par ailleurs un projet de mandat d'un groupe de travail sur le développement rural sera élaboré, avec le soutien de la Tunisie et de Chypre, afin de le soumettre à l'attention de la prochaine réunion de la CMDD.

Point 7 de l'ordre du jour: Suivi des recommandations pour les activités à court terme

7.1 Gestion de la demande en eau

68. M. Ennabli (Tunisie), co-gestionnaire de tâches pour ce thème, a rappelé que les Parties contractantes avaient adopté les propositions de la CMDD concernant la gestion de la demande en eau à leur Dixième réunion ordinaire (UNEP(OCA)MED IG. 11/10, Annexe IV, Appendice V). La Commission était saisie des recommandations concernant les activités de suivi (UNEP(OCA)MED WG.140/4), en particulier une évaluation régionale des informations disponibles sur les stratégies améliorées de gestion de la demande en eau et une analyse approfondie des politiques appliquées dans ce domaine dans deux pays.

69. Le manque de ressources en eau dans le bassin méditerranéen soulignait l'actualité du problème et il fallait espérer que les efforts déjà entrepris se poursuivraient de manière à ce que les recommandations puissent être efficacement mises en oeuvre. Il a suggéré que dix pays méditerranéens confrontés à ce problème prennent part à un programme d'action soutenu par la communauté méditerranéenne et internationale dans le but de démontrer les avantages d'une utilisation rationnelle plutôt que laxiste de l'eau.

70. Plusieurs participants se sont déclarés peu enclins à prendre une décision sur le suivi des recommandations après leur adoption par les Parties contractantes tant que la question des méthodes de travail de la CMDD, et notamment du suivi, n'aurait pas été clarifiée. D'autres se sont néanmoins prononcés en faveur des propositions et ont suggéré un certain nombre d'idées méritant d'être examinées: l'utilisation des eaux usées dans

l'agriculture; le rôle des prix et des subventions qui encouragent le gaspillage de l'eau; la manière de coordonner les travaux de la CMDD avec ceux menés dans d'autres instances et d'éviter les double emplois; la multiplication des campagnes sur l'utilisation de l'eau au niveau régional et les moyens de diffuser plus largement et plus rapidement les travaux réalisés par le PAM. Cependant, quelque soit l'option de suivi retenue, il faudrait maintenir la possibilité de va-et-vient entre les Parties Contractantes et la CMDD.

71. Tout en reconnaissant l'importance du suivi des recommandations, notamment pour les deux thèmes pour lesquels des recommandations avaient déjà été adoptées, il a été décidé de ne pas se prononcer sur les propositions tant que la question du suivi des recommandations n'aurait pas été clarifiée. A cet effet, le Comité directeur ferait des propositions qui seront examinées à l'occasion de la prochaine CMDD avant de les soumettre à l'attention des Parties contractantes à Malte.

7.2 Gestion durable des régions côtières

72. Considérant le contenu de la discussion précédente suite à la présentation sur le suivi des recommandations relatives à la gestion de la demande en eau, le thème en question n'a pas été discuté, ni même présenté. Cependant, les propositions telles que soumises par les gestionnaires de tâches figurent en annexe II, appendice VIII.

Point 8 de l'ordre du jour: Nouveaux thèmes proposés

73. La CMDD a été saisie de trois propositions concernant de nouveaux thèmes pour examen, la liste restant ouverte : perspectives nouvelles de financement d'initiatives de conservation en Méditerranée; îles et développement durable; stratégie méditerranéenne de conservation et de gestion durable de la biodiversité. Il a été également évoqué d'autres thèmes telles que l'effet de serre, la maîtrise de l'énergie et les sols. Dans la perspective de nouveaux sujets, la CMDD pourrait avoir un rôle de conseil et d'orientation en traitant de sujets majeurs mais pas nécessairement sous la forme de groupes avec des mandats de 2 à 4 ans. Après en avoir débattu, les participants sont convenus que le Comité directeur examinerait l'intérêt et la faisabilité de chaque proposition sur la base d'un rapport qui sera élaboré par le secrétariat en se fondant sur une série de critères, à identifier, pour le choix des nouveaux thèmes, les éléments de ce rapport étant déjà disponibles en ce qui concerne le thème des îles et du développement durable. Ensuite, la CMDD sélectionnera les nouveaux thèmes à analyser sans nécessairement les soumettre aux Parties contractantes. L'un des critères à prendre en compte lors du choix des thèmes serait de les coordonner avec ceux qui devraient être traités par la CDD/ONU, de sorte que la première puisse soumettre le résultat de son travail à la seconde. Par ailleurs, il faudrait aussi considérer la valeur ajoutée potentielle que pourrait fournir la CMDD en retenant tel ou tel nouveau thème. En outre, plusieurs participants ont rappelé que le mandat de la CMDD prévoyait qu'un bilan stratégique serait établi à l'horizon 2000, s'agissant notamment de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 dans la région (Agenda MED 21) et que l'organisation de ce travail explicitement prévu par le mandat était prioritaire, avant de se lancer dans de nouveaux thèmes. La prochaine réunion de la CMDD examinera les premières propositions.

Point 9 de l'ordre du jour: Méthode de travail de la CMDD

74. Un vaste débat s'est engagé sur la responsabilité de la mise en oeuvre des recommandations émises par la CMDD et adoptées par les Parties contractantes. Il a été souligné que ces dernières étaient les seules responsables du suivi des recommandations qu'elles avaient adoptées. La mise en oeuvre devrait dorénavant expressément figurer à leur ordre du jour et il conviendrait de mettre en place un dispositif leur permettant de rendre compte par écrit, à intervalles réguliers, des progrès accomplis dans ce domaine. Les pays pourraient, par exemple, soumettre tous les deux ans des rapports nationaux sur leur mise

en oeuvre que le Secrétariat de la CMDD pourrait ensuite résumer dans des rapports réguliers aux Parties contractantes; la Commission pourrait estimer opportun de revenir sur un thème déjà abordé, pour en compléter l'examen, en vue de nouvelles propositions aux Parties contractantes.

75. Les Parties contractantes pourraient décider de confier au PAM ou à d'autres organismes la mise en oeuvre de telle ou telle recommandation. Toutefois, a-t-il été souligné, les groupes de travail n'avaient ni les moyens ni les effectifs pour surveiller la mise en oeuvre. Le travail des gestionnaires de tâches se terminerait en général une fois les recommandations adoptées par les Parties contractantes. Le PAM pourrait néanmoins établir, tous les deux ou trois ans, des rapports de situation qui signaleraient d'éventuels obstacles. La CMDD, qui est un organe consultatif qui soumet des propositions dans le cadre de programmes d'actions, doit revoir les activités en cours par l'intermédiaire d'un rapport d'activités tous les 2-3 ans mais on ne pouvait lui confier le suivi de leur mise en oeuvre.

76. Un participant a avancé des propositions concrètes visant à rationaliser le travail de la CMDD. En premier lieu, compte tenu des moyens limités dont disposait la Commission, il fallait à l'évidence fixer des priorités, et les questions intéressant directement la Commission devaient figurer en premier sur une liste qui serait dressée bien à l'avance. En deuxième lieu, un mandat et un échéancier précis devaient être établis pour chaque thème retenu, compte tenu de la périodicité des réunions des Parties contractantes. En troisième lieu, les groupes de travail devaient avoir deux gestionnaires de tâches pour chaque thème, en respectant un équilibre entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, avec la participation d'experts extérieurs si nécessaire. Les gestionnaires de tâches élaboreraient un avant-projet, en coopération avec les experts qualifiés et les CAR concernés, pour examen lors d'une réunion du groupe qui serait ouverte à tous. En quatrième lieu, les résultats de cette réunion seraient transmis à une session plénière de la CMDD, laquelle soumettrait alors un texte révisé aux Parties contractantes. Une proposition pourrait également être soumise aux Parties contractantes touchant les procédures à suivre pour les recommandations adoptées. Il conviendrait en outre d'établir des lignes directrices sur la formulation des rapports nationaux requis aux termes de la Convention de Barcelone afin d'aider les gouvernements à y intégrer des renseignements sur la mise en oeuvre des recommandations.

77. Un autre participant a émis l'idée qu'un groupe de travail pourrait être constitué en vue d'intégrer les recommandations sectorielles formulées par la CMDD dans un document d'orientation plus cohérent. Certains participants ont fait valoir qu'il serait avisé d'identifier des indicateurs de suivi et de performance pour la mise en oeuvre des recommandations.

78. Des participants ont apporté leur appui à la méthode suivie jusqu'à présent et qui consistait à confier des thèmes choisis à des gestionnaires de tâches avec une stratégie de collecte des fonds nécessaires, méthode similaire à celle suivie au sein du Comité des politiques d'environnement de l'OCDE. Un autre participant a fait observer que les thèmes traités par la CMDD n'étaient pas vraiment nouveaux et qu'il fallait soigneusement veiller à aborder leurs aspects inédits, à savoir la dimension "développement durable".

79. La CMDD a prié le Secrétariat de préparer une série d'options concernant la suite à donner aux recommandations, qui seraient revues par le Comité directeur en vue de leur présentation à la prochaine réunion de la CMDD et à celle des Parties contractantes.

Point 10 de l'ordre du jour: coopération avec la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD/ONU), les autres institutions des Nations Unies et les autres partenaires

80. Rendant compte des résultats d'un groupe de travail informel qui avait examiné ce sujet, le représentant de Monaco a souligné l'intérêt suscité par le travail de la CMDD au sein de la CDD/ONU et en dehors de celle-ci. Il a été reconnu qu'il fallait que la CMDD renforce sa coopération avec les autres organismes, notamment en procédant à un échange d'informations et en organisant des activités et réunions conjointes. Pour ce faire, il fallait clairement définir les partenaires compétents avant d'entreprendre un programme d'activités quelconque. A cet égard, la CMDD pourrait demander aux gestionnaires de tâches et aux centres supports de coopérer avec les partenaires qui avaient été identifiés lors de la conception de leurs activités. Les autres formes de coopération avec des organisations internationales pourraient inclure des formules de partage des coûts et l'association des partenaires aux activités en tant que co-gestionnaires ou co-centres supports.

81. S'agissant de la coopération entre la CMDD et la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD), il a été proposé d'organiser une réunion conjointe sur les stratégies nationales de développement durable dans la région méditerranéenne, s'accompagnant d'un échange d'informations au niveau régional. Par ailleurs, une réunion de consultation et de concertation entre les partenaires concernés par le développement durable de la Méditerranée pourrait également être organisée conjointement avec le CEDARE. La coopération technique avec le METAP et l'ONUDI pourrait être renforcée en ce qui concerne certaines activités de la CMDD, par exemple dans les domaines du commerce et de l'environnement ainsi que de l'industrie. Le METAP pourrait en particulier communiquer à la CMDD les études qu'il avait réalisées et pourrait coopérer dans la mise en oeuvre de certaines recommandations selon son programme d'actions. L'ONUDI et le COI étaient également prêts à mettre leurs compétences et leur expérience à la disposition de la CMDD dans les domaines respectifs de la production propre, de la gestion des déchets et de l'aménagement intégré des zones côtières, notamment en ce qui concerne la stratégie pour les grands écosystèmes marins. En outre, il faudrait procéder à un échange d'informations et de données d'expérience avec les autres partenaires sur le thème des indicateurs.

82. L'observateur de UN/DESA a approuvé ces orientations et a informé les participants d'une initiative visant à renforcer la coopération avec les institutions régionales pour promouvoir la mise en oeuvre de l'Agenda 21 au niveau national. Il a donc proposé d'organiser une réunion pour la région méditerranéenne, sur le modèle de réunions similaires pour l'Asie et l'Afrique. Plusieurs participants ont souligné l'importance des commissions nationales sur le développement durable. Il était nécessaire de recueillir des informations supplémentaires sur ces institutions et de collaborer plus étroitement avec elles. D'autres participants ont préconisé un resserrement des liens de collaboration avec les autres organisations intergouvernementales actives en Méditerranée.

83. Plusieurs participants ont souligné que quelle que soit la forme que pourrait prendre la coopération avec les autres organismes, il était indispensable de définir clairement les tâches et responsabilités de chacun des partenaires. La coopération ne devrait pas se limiter à l'adaptation de documents établis par d'autres organismes, cette coopération devant prendre des formes plus concrètes qu'une simple participation à des réunions. La CMDD devrait mieux prendre en compte les activités des ONG et autres partenaires socio-économiques et promouvoir leur participation active dans la coopération avec les organisations internationales. Il conviendrait de formuler des lignes directrices concernant ces formes de coopération. Plusieurs participants ont suggéré qu'il faudrait entreprendre une action concertée avec tous les partenaires de la région pour identifier les ressources susceptibles d'être consacrées à l'action environnementale et assurer qu'elles soient utilisées de la meilleure manière possible pour l'ensemble de la région. Il faudrait également

entreprendre l'examen des nouvelles sources de financement pour les activités environnementales, telles que les contributions des partenaires travaillant dans le secteur du tourisme.

84. Plusieurs représentants d'organisations internationales se sont déclarés prêts à poursuivre et renforcer la collaboration avec la CMDD. L'observateur de la COI a souligné un certain nombre de principes à prendre en compte pour la coopération, notamment la synergie nécessaire entre les ressources existantes, le libre échange des informations et l'absence de compétition s'agissant de promouvoir les mêmes activités. L'observateur de la CITES s'est déclaré favorable à une collaboration pour encourager l'adoption de lois visant à mettre un terme au commerce illicite des espèces menacées, qui constituait l'une des formes principales de trafic illicite dans le monde. Plusieurs participants ont souligné que la collaboration entre le PAM et le METAP était importante et devait être renforcée. L'observateur du METAP a informé la Commission qu'une réunion se tiendrait en partenariat avec les collaborateurs du METAP pour rendre compte des activités qu'il menait dans la région. L'observateur de la CIESM a estimé qu'il faudrait considérablement renforcer la coopération -actuellement très peu développée- dans le domaine du milieu marin, en ce qui concernait notamment la surexploitation des lieux de pêche et la conservation de la biodiversité marine. Il s'est également déclaré favorable à une plus grande collaboration s'agissant d'exploiter les produits de la mer, en particulier les produits pharmaceutiques, qui pourraient utilement contribuer au développement économique de la région.

85. Les participants sont convenus qu'il fallait entretenir la coopération avec les Secrétariats des organisations et accords internationaux ou régionaux engagés dans la protection de l'environnement et qui peuvent intéresser directement ou indirectement le développement durable du Bassin Méditerranéen. A cet effet, le PNUE était invité à favoriser les échanges d'information et la coopération directe entre la CMDD et ces divers Secrétariats, et notamment avec la CDD/ONU. Il fallait par ailleurs cibler soigneusement les partenaires potentiels, y compris les ONG. Un effort particulier devrait être fait pour encourager la création et le renforcement des commissions nationales sur le développement durable, et de renforcer leur coopération avec la CMDD. Par ailleurs, la CMDD et ses membres devraient veiller à ce que les multiples partenaires aient des objectifs similaires.

Point 11 de l'ordre du jour: Cinquième réunion de la CMDD

86. La Ville de Rome a confirmé sa proposition pour accueillir et prendre en charge la cinquième réunion de la CMDD. Les participants ont accepté cette généreuse invitation et ont convenu que le Secrétariat discuterait des dates de la réunion qui devraient se situer dans la deuxième quinzaine de juin 1999.

Point 12 de l'ordre du jour: Questions diverses

87. Le représentant de la France a suggéré au Secrétariat d'établir une liste de toutes les manifestations et réunions touchant directement ou indirectement la Méditerranée susceptibles d'intéresser les membres de la Commission pour leur permettre de mieux gérer leurs programmes de travail. Cette liste pourrait comprendre les réunions organisées dans le cadre de la CDD/ONU.

88. Le représentant de MEDCITES a brièvement présenté la Conférence Euro-Méditerranéenne des Villes Durables qui se tiendra à Seville (Espagne) du 21 au 23 janvier 1999 et a invité les membres de la CMDD à y participer.

89. Enfin, la Tunisie ainsi que la Turquie ont exprimé le souhait d'accueillir la Sixième réunion de la CMDD en l'an 2000.

Point 13 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

90. Présenté par le rapporteur, S.E. M. B. Fautrier (Monaco), sous la présidence de Mme A. Rambla Gil (Vice-Président-Espagne) puis de M. Giourgas (Vice-Président - EOAEN) en l'absence de S.E. M. M. Mlika (Président du Comité Directeur, Tunisie) le rapport de la réunion a été adopté le jeudi 22 octobre 1998. Les propositions d'actions et de mandat des Groupes Thématiques, après révision suite aux discussions, sont jointes en annexe.

Point 14 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

91. Après les civilités d'usage, le Vice-Président (EOAEN) a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 22 octobre 1998 à 1300 h.

**TABLEAU
GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES**

| Thèmes | Gestionnaires de tâches | Membres du groupe | Appui du PAM * |
|--|--------------------------|--|---|
| <i>Court terme (sur une période d'environ un an)</i> | | | |
| - Gestion durable des zones côtières (Terminé) | Maroc et MEDCITES | CREE, Communauté européenne, Grèce, Ville de Rome, Espagne, EcoMediterrania, Monaco, WWF, Italie, EOAEN, Chypre, France, Tunisie, MIO-ESCDE, Egypte, Malte, Albanie, Liban, Algérie, FIS | CAR/Plan Bleu, CAR/Programme d'actions prioritaires, CAR/Téledétection en matière d'environnement et CAR/Aires spécialement protégées |
| - Gestion de la demande en eau (Terminé) | Tunisie et Maroc | Libye, WWF, APNEK, Communauté européenne, Egypte, Italie, France, CEFIC, MIO-ECSDE, Malte, Espagne, EcoMediterrania, CEDARE, Chypre, Israël, Algérie, Turquie, Bosnie& Herzegovine | CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires |
| <i>Moyen terme (jusqu'à la réunion de 1999 des Parties contractantes et au delà)</i> | | | |
| - Indicateurs du développement durable (A terminer en 1999) | France et Tunisie | Communauté européenne, Maroc, Ecomediterrania, Grèce, Israël, Espagne, Sloveenie, Turquie, Liban, Algérie, Municipalité de Silifke | CAR/Plan Bleu |
| - Tourisme durable (A terminer en 1999) | Espagne, Egypte et EOAEN | Malte, Monaco, Chypre, Communauté européenne, Grèce, EcoMediterrania, WWF, MIO-ECSDE, France, Croatie, ASCAME, Sloveenie, Libye, Turquie, Liban | CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires |
| - Information, sensibilisation et participation | MIO-ECSDE et CREE | Communauté européenne, Maroc, MEDCITES, Ecomediterrania, France, Egypte, WWF, APNEK, Croatie, Albanie, Algérie, Libye, Liban | Unité de coordination du PAM |
| - Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen (évaluation stratégique d'impact) (A terminer en 2001) | Liban | Tunisie, France, Communauté européenne, APNEK, Maroc, MIO-ECSDE, Algérie, ASCAME, FIS, Bosnie & Hrzegovine, WWF | CAR/Plan Bleu et Unité de coordination du PAM |
| - Industrie et développement durable (aspects culturels, économiques, techniques et financiers de l'élimination progressive de la pollution d'origine tellurique) (A terminer en 2001) | Italie, Algérie | WWF, Israël, EOAEN, ASCAME, CEFIC, Espagne, Communauté européenne, Turquie, Tunisie, RME | MEDPOL, CAR/Production propre |
| - Gestion du développement urbain/rural (A terminer en 2001) | Egypte | MEDCITES, FEI, MIO-ECSDE, Espagne, Maroc, France, Malte (Turquie, Bosnie-Herzégovine), Algérie, CEDARE, CE, Sloveenie, Chypre, RME | CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires |

* L'Unité de coordination et les Centres d'activités régionales apporteront, chacun selon ses compétences, l'appui nécessaire aux différents groupes de travail.

Annexe I

Liste des participants

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**MCS D MEMBERS
MEMBRES DE LA CMDD**

**ALBANIA
ALBANIE**

Mr Zamir Dedej
Head of Natural Conservation Directorate
National Environment Agency
j Ministry of Health
5, Blvd Bajram Curri
Tirana
Albania

Tel: 355 42 65229
Fax: 355 42 65229
E-mail: zamir@cep.tirana.al

**ALGERIA
ALGERIE**

M. Mohamed Si Youcef
Directeur général
Direction générale de l'Environnement
Ministère de l'intérieur, des collectivités
locales, de l'env. et de la réforme administrative.
Palais Mostapha Pacha
Blvd de l'Indépendance
Alger 16000
Algérie

Tel: 213 2 662967
Fax: 213 2 652802

**ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA
NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE
KAIROUAN (APNEK)**

M. Youssef Nouri
Président fondateur de l'APNEK
Chargé des Relations avec l'Extérieur
Association pour la Protection de la Nature et
de l'Environnement de Kairouan (APNEK)
Lycée Abou Sofiène
Ksar Saïd II
2009 Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 515307
Fax: 216 1 508361

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE**

Mr Tarik Kupusovic
National Coordinator Office for the MAP
1 Stepana Tomica Street
71000 Sarajevo

Bosnia and Herzegovina

Tel: 387 71 533438
Fax: 387 71 207949
E-mail: mapbh@bih.net

**CENTRE DES REGIONS
EUROMEDITERRANEENNES POUR
L'ENVIRONNEMENT (C.R.E.E.)**

Mr. Sotiris Pascalidis
Environment Expert, C.R.E.E.
13-15 Thrassyvoulou Street
Plaka
105 55 Athens

Tel: 301 3352202
Fax: 301 3239120

**CHAMBERS GROUP FOR THE
DEVELOPMENT OF GREEK ISLANDS
(EOAEN)**

M. Elias Michalakis
Président
EOAEN
8, Philipou Argeri
82100 Chios
Greece

Tel: 0271 41170
Fax: 0271 44722

M. Georges Giourgas
Conseiller Affaires Européennes
Chambers Group for the Development of Greek
Islands (EOAEN)
World Trade Centre
162 Bd Emile Jocymain
Bruxelles 1000
Belgique

Tel: 322 20 30 090
Fax: 322 20 31 067

**CITY OF DUBROVNIK
VILLE DE DUBROVNIK**

Ms Nike Sudarevic
Environmental Advisor
City of Dubrovnik
Zoning , Ecology and Reconstruction Department

Preed Dvorom 1, HR-2000 Dubrovnik
Croatia

Tel: 385 20412413
Fax: 385 20412413

**CITY OF ROME
VILLE DE ROME**

Mr Davide Pedron
j ECOMED
on behalf of the City of Rome
26, Via di Porta Lavernale
00100 Rome
Italy

Tel: 39 06 5783564
Fax: 39 06 5781448

**CROATIA
CROATIE**

Mr Andrija Randic
Head
State Directorate for Environment
Office for Adriatic
Uzarska ulica 2/I
51000 Rijeka
Croatia

Tel: 385 51 213499
Fax: 385 51 214324
E-mail: arandic@duzo.tel.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Mr Nikos Georghiades
Director for Environment
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
Tagmatarhou Poulou 17
Ayios Andreas
Nicosia 1100
Cyprus

Tel: 357 2302883 - 303478
Fax: 357 2775955
E-mail: rocperiv@cytanet.com.cy

ECOMEDITERRANIA

M. Rafael Madueño
President
EcoMediterrania
Gran Via de les Corts Catalanes 643, 3er
08010 Barcelona
Spain

Tel: 34 93 4125599
Fax: 34 93 4124622
E-mail: ecomed@pangea.org

Mr Abbas Zahreddine
Liban Nature Environnement
PB 114 UNESCO
5144 Beyrouth
Liban

Tel: 961 1 603328 - 9
Fax: 961 1 603328 - 655517
E-mail: lne@cyberia.net.lb

EUROPEAN CHEMICAL INDUSTRY

M. Carlo Trobia

COUNCIL (CEFIC/EUROCHLOR)

Federchimica
Via Accademia 33
1-20131 Milano
Italy

Tel: 39 02 26810224
Fax: 39 02 26810311
E-mail: carlo_trobia@hq.enichem.geis.com

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

M. Fernand Thurmes

Directeur
Direction affaires générales et internationales
Direction générale de l'environnement, sécurité
nucléaire et protection civile
Commission Européenne
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32 2 2955002
Fax: 32 2 2963440

Ms Athena Mourmouris

Euro-Mediterranean Partnership
DG XI A.4 TRMF 5/71
European Commission
rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles
Belgium

Tel: 32 2 2963951
Fax: 32 2 2963440
E-mail: athena.mourmouris@dg11.cec.be

**EGYPT
EGYPTE**

H. E. Mr Abdelghaffar Aldieb

Minister Plenipotentiary
Head of Environment and Sustainable
Development Affairs
j Ministry of Foreign Affairs
Corniche El Nile Street
Maspero
Cairo
Egypt

Tel: 202 57 47847
Fax: 202 57 47 824/39

**FÉDÉRATION DES INDUSTRIES
DIVERSES (FID)**

M. Majid Boutaleb

Président du Comité de l'environnement au sein
de la CGEM
Fédération Des Industries Diverses (FID)

Rue du Golfe de Tadjoura
Casablanca
Maroc

Tel: 212 2 303674
Fax: 212 2 621195

**FOUNDATION FOR INTERNATIONAL
STUDIES (FIS)**

Mr Leslie Agius
Chief Executive
Foundation for International Studies (FIS)
Old University
St Paul Street
Valletta (VLT 07)
Malta

Tel: 356 231975
Fax: 356 230538
E-mail: intoff@maltanet.net

**FRANCE
FRANCE**

M. Serge Antoine
10, rue de la Fontaine
91570 Bievres
France

Tel: 33 1 69412056,42848421
Fax: 33 1 42 848420, 69855233

Mme Geneviève Besse
Sous-Direction de l'Environnement
et des Coopérations Sectorielles
Direction des Affaires économiques et
financières
Ministère des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
France

Tel: 33 1 47535353
Fax: 33 1 45516012
E-mail: genevieve.besse@diplomatie.fr

M. Laurent Caplat
Chargé de mission Méditerranée
Ministère de l'aménagement du territoire et de
l'environnement
20 avenue de Ségur
75007 Paris Cedex 07 SP
France

Tel: 33 1 42191705
Fax: 33 1 42191719
E-mail: laurent.caplat@environnement.gouv.fr

M. Philippe Le Lourd
Commissariat Général de l'eau
5, rue C. Périer
Paris 75007
France

Tel: 33 1 45 56 53 03
Fax: 33 1 45 56 51 78
E-mail: plelourd@plan.gouv.fr

**GREECE
GRECE**

Ms Eleni Ioannidou
Department of International Relations
Hellenic Ministry of the Environment, Physical
Planning
and Public Works
17 Amaliados Street
115 23 Athens
Greece
Tel: 30 1 64 65 762
Fax: 30 1 64 34 470
E-mail: e.ioannidou@minenv.gr

**ISRAEL
ISRAEL**

Ms Valerie Brachya
Director of Planning
Planning Division
Ministry of the Environment
P.O. Box 34033
95464 Jerusalem
Israel

Tel: 972 2 6553850
Fax: 972 2 6553853
E-mail: valerie@netvision.net.il

**ITALY
ITALIE**

Mr Giovanni Guerrieri
Expert
Servizio Acqua Rifiuti Suolo
Ministero dell'Ambiente
33 Via Ferratella in Laterano
00148 Rome
Italy

Tel: 39 06 70362219/ 39 339 2907600
Fax: 39 06 77257012
E-mail: guerrieri@flashnet.it

**LEBANON
LIBAN**

Ms Sawsan Mehdi
Ministry of Environment

Antelias 70-1091
Lebanon

Tel: 961 4 522222
Fax: 961 4 524555/418911
E-mail: smehdi@moe.gov.lb

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Mr Abdul Fattah Boargob
Environmental Expert
Technical Centre for Environment
Protection
P.O. Box 83618
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 218 21 4445795
Fax: 218 21 3338098/97

**MALTA
MALTE**

Mr Louis Vella
Principal Environment Officer
Environment Protection Department
Floriana CMR 02
Malta

Tel: 356 232022
Fax: 356 241378
E-mail: admin@environment.gov.mt

**MEDCITES NETWORK
RESEAU MEDCITES**

Mr Joan Parpal Marfà
Secrétaire Général
MedCités
Mancomunitat de Municipis de l'Àrea
Metropolitana de Barcelona
C/ 62, Núm. 16/18 - Sector A, Zona Franca
08040 Barcelona
Spain

Tel: 34 93 2235151 - 2234169
Fax: 34 93 2234790
E-mail: desurb@amb.es

M. Christos Ioannou
Town Clerk
Municipalité de Limassol
Limassol PB 89
Chypre

Tel:
Fax:

Mme Marie Claude Tabar-Nouval
Fédération Mondiale de Cités Unies (FMCU)
60 rue la Boétie
75008 Paris
France

Tel: 331 53 96 05 80
Fax: 331 53 96 05 81
E-mail: cites.unies@wanadoo.fr

**MEDITERRANEAN INFORMATION
OFFICE FOR ENVIRONNEMENT
CULTURE AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT (MIO-ECSEDE)**

Mr Michael Scoulios
Chairman
MIO-ECSEDE
28, Tripodon Street105 58 Athens
Greece

Tel: 30 1 3622535
Fax: 30 1 3622536
E-mail: mio.ee.ew@forthnet.gr

Mr Imad Adly
co-chairman
MIO/ECSDE
P.O. Box 2
Magles le Shaab
Cairo
Egypt

Tel: 202 3041634
Fax: 202 3041635
E-mail: aoye@ritsec1.com.eg

**MONACO
MONACO**

S.E. M. Bernard Fautrier
Ministre Plénipotentiaire,
Chargé du suivi des questions d'environnement,
Direction des relations extérieures
"Villa Girasole" , 16, boulevard de Suisse
MC98000 Principauté de Monaco
Principauté de Monaco

Tel: 377 93 15 833
Fax: 377 93 15 8888

M. Patrick Van Klaveren
Chef de Service
Service de l'Environnement
Dept des Travaux Publics et des Aff. Sociales
3, avenue de Fontvieille
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: 377 93 158512
Fax: 377 92 052891

E-mail: pvk@mc n.mc

**MOROCCO
MAROC**

S. E. M. Ahmed Iraqi

Secrétaire d'Etat à l'environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de
l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat
36, Charii Al Abtal
Agdal - Rabat
Maroc
Tel: 212 7 770885 - 777681
Fax: 212 7 777697 - 772640

Mme Bani Layachi

Directeur de l'observation, des études et de la
coordination
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de
l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat
SE d'Etat de l'Environnement
75, rue de Sebou
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 681500 - 680741
Fax: 212 7 773792 - 680746

M. Abdel Malek Ouardighi

Conseiller au Cabinet
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de
l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat
Secretariat d'Etat et de l'Environnement
36, Charii Al Abtal
Agdal - Rabat
Maroc

Tel: 212 7 770885 - 777681
Fax: 212 7 77 27 40

**MUNICIPALITY OF SILIFKE
MUNICIPALITE DE SILIFKE**

Mr Sadik Avci

Mayor
Silifke Belediyesi
Turkey

Tel: 90 324 71 42 137
Fax: 90 324 714 21 86

Mr Merih Kerestecioglu

Advisor
Silifke Belediyesi
Silifke
Turkey

Tel: 90 212 2129483

Fax: 90 212 2329953
E-mail: merihk@medconsult.com.tr

**MEDITERRANEAN WATER NETWORK
(RED MEDITERRANEA DEL AQUA - RME)**

Ms Josefina Maestu
Secretary General
Mediterranean Water Network
Modesto Lafuente, 63-6EA
28003 Madrid
Spain

Tel: 34 91 5350640.
Fax: 34 91 5333663
E-mail:106173.2041@compuserve.com

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Mr Slavko Mezek
Advisor to the Director
Ministry of Environment and National Office for
Physical Planning
Dunajska 47,1000
Ljubljana
Slovenia

Tel: 386 61 17 87 021
Fax: 386 61 17 87 010
E-mail: slavko.mezek@slgov.si

**SPAIN
ESPAGNE**

Mme Amparo Rambla Gil
Subdirectora General Adjunta Normativa y
Cooperacion Institucional
D.G de Calidad y Evaluación Ambiental
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza San Juan de la Cruz
28071 Madrid
Espagne

Tel: 34 91 5976374
Fax: 34 91 5975980
E-mail: amparo.rambla@sgnci.mma.es

**TUNISIA
TUNISIE**

S.E. M. Mehdi Mlika
Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement
du Territoire
Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement
du Territoire,
Centre Urbain Nord.
B.P. 52
2080 Ariana

Tunisie

Tel: 216 1 708230
Fax: 216 1 702431

M. Mohamed Ennabli

Directeur de l'Institut national de
la recherche scientifique et technique
Route Touristique Soliman
Borj-Cedria
B.P. 95
2020 Hammam-lif - Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 430215
Fax: 216 1 430934

Mme Amel Benzarti

Directrice du Centre International des
Technologies de l'Environnement (CITET)
Boulevard de l'Environnement
Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 772014
Fax: 216 1 772255

M. Fethi Dabbabi

Chargé de l'information et de la presse au Cabinet
du Ministre de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement
du Territoire Centre Urbain
Nord
B.P. 52
2080 Ariana
Tunisie

Tel: 216 1 707 433
Fax: 216 1 702 431

M. Hedi Lahouar

Vice Maire
Hammam Sousse
Rue de Koweit
Hammam Sousse 4011
Tunisie

Tel: 216 3 22 6672
Fax: 216 3 22 4544

**TURKEY
TURQUIE**

Mr. Okan Üçer
Deputy Under Secretary
Ministry of Environment
Eskisehir Yolu 8 Mm
06530 Ankara
Turkey

Tel: 90 312 2852031
Fax: 90 312 2853319

Mr Hakan Baykal
Environmental Expert
Foreign Relations Department
Ministry of Environment
Eskisehir Yolu 8 KM
06530 Ankara
Turkey

Tel: 90 312 2851705
Fax: 90 312 2853739

**OBSERVERS - OBSERVATEURS
UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UN –DEPARTMENT FOR ECONOMIC
AND SOCIAL AFFAIRS- DIVISION FOR
SUSTAINABLE DEVELOPMENT
(UN/DESA)
ONU- DEPARTEMENT DES AFFAIRS
ECONOMIQUES ET SOCIALES-DIVISION
DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(ONU/DDD)**

Mr. Lowell L. Flanders
Assistant Director
Division for Sustainable Development
United Nations DC2 - 2242
2 UN Plaza
New York, NY 10017
United States of America

Tel: 1 212 9638792
Fax: 1 212 9631267
E-mail: flanders@un.org

**UN INDUSTRIAL DEVELOPMENT
ORGANIZATION (UNIDO)
ONU POUR LE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL (ONUDI)**

Mr Mike Moore
Senior Technical Adviser on Water Management

Ms Eileen Moore
Scientific Officer
and
Plymouth Marine Laboratory Centre for Coastal
and Marine Sciences

UNIDO
Vienna International Centre
P. O. Box 300

A- 1400 Vienna
Austria

Tel: 43 1 26026-3363
Fax: 43 1 26026-6819
E-mail mmoore@unido.org

Mr Francesco Pizzio

Managing Director
UNIDO/ICS
Area di Ricerca
Padriciano 99
Palazzina L2
340 12 Trieste
Italy

Tel: 39 040 922 8133/4
Fax: 39 040 922 0068

**WORLD HEALTH ORGANIZATION
(WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA
SANTÉ (OMS)**

Mr George Kamizoulis

Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P. O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: 30 1 7273105
Fax: 30 1 7253196-7
E-mail: gkamiz@unepmap.gr

**UNEP/ CONVENTION ON THE
INTERNATIONAL TRADE IN
ENDANGERED SPECIES OF WILD
FAUNA AND FLORA (CITES)
PNUE/ CONVENTION SUR LE
COMMERCE INTERNATIONAL DES
ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE
SAUVAGE MENACÉES-D'EXTINCTION**

M. Mario Hernandez

Chef d'Unité
CITES
Geneva Executive Centre
15, chemin des Anémones
CH 1219 Châtelaine
Genève
Suisse

Tel: 41 22 9799145
Fax: 41 22 7973417
E-mail: mario.hernandez@unep.ch

**UNEP/ GLOBAL RESOURCES
INFORMATION DATABASE (DEIA/GRID)
PNUE/ BASE MONDIALE DE DONNÉES
SUR LES RESSOURCES**

Mr Ronald G. Witt

Regional Coordinator
Division Of Environmental Information And
Assessment

UNEP/GRID
Geneva Executive Centre
15, chemin des Anémones
CH 1219 Châtelaine
Genève
Suisse

Tel: 41 22 9178294/5
Fax: 41 22 9178029
E-mail: ron.witt@grid.unep.ch

**UNEP/REGIONAL OFFICE FOR EUROPE
(UNEP/ROE)
PNUÉ/BUREAU REGIONAL POUR
L'EUROPE**

Mr Frits Schlingeman
Director
UNEP/Regional Office for Europe
Geneva Executive Centre
15, chemin des Anémones
CH 1219 Châtelaine
Genève
Suisse

Tel: 41 22 9178111
Fax: 41 22 7973420
E-mail: roe@unep.ch

**INTERNATIONAL ORGANIZATIONS, AND OTHER OBSERVERS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES, ET AUTRES OBSERVATEURS**

CEDARE

Mr Kamal A. Sabet
Executive Director

Ms Samia Nemeh
Conference Affairs Officer

Nile Tower Building
21-23 Giza Street
P. O. Box 52 Orman
Giza, Cairo
Egypt

Tel: 202 5703473
Fax: 202 5703242
E-mail: cedare@ritsec1.com.eg

**COMMISSION INTERNATIONALE POUR
L-EXPLORATION SCIENTIFIQUE DE LA
MER MÉDITERRANÉE (CIEM)**

M. Frédéric Briand
Directeur général
C.I.E.S.M.
16 boulevard de Suisse
MC 98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: 377 42161145
Fax: 377 92161195
E-mail: fbriand@ciesm.org

**INTERGOVERNMENTAL
OCEANOGRAPHIC COMMISSION(IOC)
COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE (COI)**

Mr Iouri Oliounine
Deputy Executive Secretary
IOC
1, rue Miollis
75015 Paris

Tel: 33 1 45 68 3963
Fax: 33 1 45 68 58 12
E-mail: i.oliounine@unesco.org

**MEDITERRANEAN ENVIRONMENTAL
TECHNICAL ASSISTANCE PROGRAMME
(METAP)**

Mr Sherif Arif
METAP Coordinator
Technical Department
Europe, Middle East and North Africa Region
1818 H. Street, NW
Washington DC
United States of America

Tel: 1 202 4737315

UNEP(OCA)/MED WG.140/5
Annex I
page 16

Fax: 1 202 4771374

RAMOGE

M. Jean Michel Manzone
Secrétaire Executive
de l'Accord RAMOGE
16, Boulevard de Suisse
MC 98000 Monaco

Tel: 377 93 15 8512
Fax: 377 93

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE BLUE PLAN (RAC/BP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PLAN BLEU (CAR/PB)**

M. Michel Batisse
Président PB/CAR
j UNESCO
1, rue Miollis
Paris 75732
France

Tel: 331 45684051
Fax: 331 45685804

M. Guillaume Benoit
Director

Mme Aline Comeau
Scientific Director

Mme Elisabeth Coudert
Prospective Officer

M. Jean Pierre Giraud
Statistics and Computer Officer

Mme Domitille Vallée
Environment Officer

M. Jean Margat
Water Expert

Regional Activity Centre for the Blue Plan
15, rue L. Van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France

Tel: 33 92387130
Fax: 33 92387131
E-mail: planbleu@planbleu.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE PRIORITY ACTIONS
PROGRAMME (RAC/PAP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PROGRAMME D' ACTIONS
PRIORITAIRES (CAR/PAP)**

Mr Ivica Trumbic
Director
PAP/Regional Activity Centre
11 Kraj Sv. Ivana
P.O. Box 74
58000 Split
Croatia

Tel: 385 2143499
Fax: 385 21 361677
E-mail: ivica.trumbic@ppa.tel.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
SPECIALLY PROTECTED AREAS
(RAC/SPA)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LES AIRES SPECIALEMENT
PROTEGEES (CAR/ASP)**

M. Adel Hentati
Directeur
Centre des activités régionales pour les
Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
Boulevard de l'Environnement
1080 Tunis La Charguia
Tunisie

Tel: 216 1 795760
Fax: 216 1 797349
E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
ENVIRONMENT REMOTE SENSING
(RAC/ERS)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LA TELEDETECTION EN
MATIERE D'ENVIRONNEMENT
(CAR/TDE)**

Mr Michele Raimondi
Managing Director
Regional Activity Centre for Environment
Remote Sensing
2 Via G. Giusti
90144 Palermo
Italy

Tel: 39 091 342368
Fax: 39 091 308512
E-mail: ctmrac@tin.it

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE/ CLEANER
PRODUCTION
(RAC/CP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR UNE PRODUCTION PROPRE
(CAR/PP)**

Ms Esther Monfà
Assistant Director
Cleaner Production/Regional Activity Centre
(CP/RAC)
Travessera de Gràcia 56
08006 Barcelona
Espagne

Tel: 34 93 4147090
Fax: 34 93 4144582
E-mail: prodneta@cipn.es

**MAP SECRETARIAT FOR 100
MEDITERRANEAN HISTORIC SITES
SECRETARIAT DU PAM DE 100 SITES
HISTORIQUES MEDITERRANEENS**

M. Daniel Drocourt
Coordonnateur
A100 Sites historiques méditerranéens@du Plan
d'Action pour la Méditerranée

Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille
10 Ter Square Belsunce
13001 Marseille
France

Tel: 33 4 91907874
Fax: 33 4 91561461

**COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
SECRETARIAT DE LA CMDD**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME (UNEP)
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)
UNITE DE COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
SECRETARIAT DE LA CMDD**

Mr Lucien Chabason
Coordinator

Tel: 30 1 7273101
E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Arab Hoballah
Deputy Coordinator

Tel: 30 1 7273126
E-mail: hoballah@unepmap.gr

Mr. Francesco-Saverio Civili
MEDPOL Programme Coordinator

Tel: 30 1 7273106
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Coordinating Unit for the Mediterranean Action
Plan
P. O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel : 301 7273100
Fax: 30 1 7253196-7
E-mai : unepmap@unepmap.gr

Annexe II

Groupes de travail thématiques

| | |
|----------------|---|
| Appendice I | Indicateurs pour la développement durable en méditerranée |
| Appendice II | Tourisme et développement durable en méditerranée |
| Appendice III | Information, sensibilisation, éducation en matière d'environnement et participation du public |
| Appendice IV | Libre échange et environnement |
| Appendice V | Industrie et développement durable |
| Appendice VI | Gestion urbaine et rurale |
| Appendice VII | Gestion de la demande en eau |
| Appendice VIII | Gestion durable des zones côtières |

INDICATEURS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

! Propositions relatives aux Indicateurs pour le développement durable en Méditerranée

Depuis la Conférence de Rio, il est attendu des Etats et de la Société civile, que soit présentée régulièrement, au niveau international, la situation de cette région dans la perspective du développement durable. A cette fin, les indicateurs constituent un outil important pour le suivi des grandes évolutions (sociales, économiques et environnementales). Les indicateurs ont surtout un intérêt pour mesurer l'évolution et son sens.

Chaque pays méditerranéen appartient à la planète et gagne à la fois à mieux se situer par rapport au monde et à l'informer de sa situation et de ses efforts en matière de développement durable. La Commission mondiale du développement durable des Nations Unies encourage cette démarche et recevra volontiers un rapport sur l'évolution de la région méditerranéenne ; elle suivra avec intérêt le travail sur les indicateurs.

La coopération méditerranéenne gagnera à mieux connaître, par les chiffres quand c'est possible, les données communes et les différences sur ce qu'on appelle le « Bassin méditerranéen ». La région méditerranéenne, en tant qu'« éco-région », initie une démarche régionale cohérente dans le domaine des indicateurs pour le développement durable, comme elle l'a fait précédemment pour la Convention de Barcelone, le Plan d'Action pour la Méditerranée, l'Agenda MED 21 et la Commission Méditerranéenne du Développement Durable.

Dans chaque pays, à l'échelle nationale par conséquent, les indicateurs peuvent être aussi d'une très grande utilité pour la préparation des actions et des décisions centralisées ou décentralisées (collectivités territoriales, entreprises, associations). Les indicateurs qui mesurent la pression, l'état et l'évolution tendancielle, les perspectives possibles et ce que l'on appelle « les réponses », sont de précieux instruments pour les ministères chargés du développement durable, pour les commissions nationales du développement durable qui assurent une coordination et pour tous les acteurs de développement ou de gestion.

De ce fait, la Commission Méditerranéenne du Développement Durable

- reliera bien le système d'indicateurs pour la région à celui des Nations Unies ;
- dégagera ceux des indicateurs qui sont d'intérêt méditerranéen ;
- veillera à bien faciliter la prise en compte du développement durable dans les indicateurs et les statistiques de chacun des pays riverains et aidera les pays à disposer de données fiables.

Pour cela, le groupe de travail présente à la Commission Méditerranéenne du Développement Durable des propositions d'engagement sur les indicateurs qu'elle pourrait transmettre aux Parties contractantes de la Convention de Barcelone.

A ce stade, elles sont au nombre de 8 :

1. Production d'un rapport sur la région méditerranéenne basé sur les indicateurs pour le développement durable.

Les Etats méditerranéens et la société civile mettront en oeuvre une coopération active pour la présentation périodique d'un rapport sur l'état, l'évolution et l'avenir de la région méditerranéenne faisant apparaître l'unité et la diversité des situations et leurs efforts pour le développement durable. Ce rapport sera établi tous les 5 ans : il sera préparé sous la coordination technique du Plan Bleu. Le premier rapport sera lancé pour être prêt dans un délai inférieur à 5 ans.

Il sera publié au minimum en français et en anglais. Chaque Etat méditerranéen s'engagera à en assurer une large diffusion et, si nécessaire, la traduction. Chaque année, l'examen général pourrait être complété par celui des efforts entrepris par un ou deux pays pour promouvoir le développement durable.

2. L'adoption d'un ensemble d'indicateurs communs à toute la région.

Une liste d'indicateurs quantifiés, complétés par des fiches d'indications notamment sur les institutions et les normes nationales constituent le tronc commun de l'information pour tous les pays. La liste de 75 indicateurs établie en 1998 sera allégée autant que possible, mais pourra être complétée de façon adaptée pour répondre aux spécificités nationales, aux travaux régionaux ou à des travaux spécifiques par exemple sur la biodiversité, la mer, la pauvreté etc.

Ces indicateurs qui, pour l'essentiel, font partie de la liste des 134 indicateurs des Nations Unies, comprennent aussi des indicateurs plus spécifiques à la région méditerranéenne.

La sélection des indicateurs du tronc commun tient compte à la fois de leur intérêt pour la compréhension d'ensemble du développement durable dans la région mais aussi de la disponibilité des indicateurs dans le plus grand nombre de pays. Ce travail sera entrepris début 1999.

Ils sont classés dans un système de 6 chapitres et 30 thèmes définis, pour l'essentiel, à partir de l'Agenda 21 et de Med 21.

La liste des indicateurs retenus à ce stade et leur classement ont été présentés à la réunion de Monaco. Ces indicateurs nationaux seront, pour les pays dont une partie du territoire n'est pas considérée comme méditerranéenne, disponibles et individualisés pour leurs régions méditerranéennes.

3. Suivi et mise à jour du jeu commun d'indicateurs.

Ces indicateurs seront calculés de façon permanente jusqu'à révision éventuelle de leur liste après des réunions méditerranéennes de suivi, sous l'impulsion du PAM.

Ces réunions permettront des échanges sur les réussites et sur les difficultés de la collecte et de l'interprétation des indicateurs.

4. Amélioration de l'appareil statistique.

Chaque Etat s'engagera à faire sorte que les données quantitatives soient disponibles et de meilleure qualité possible et à réaliser des efforts dans ce sens, en particulier en faisant appel aux statisticiens et comptables nationaux. Des échanges entre pays seront facilités en particulier en prenant appui sur les observatoires nationaux.

Certains thèmes sont actuellement assez peu illustrés par les indicateurs prioritaires ; aussi le groupe de travail propose-t-il à la Commission du développement durable de considérer quelques thèmes comme appelant un programme méditerranéen de rattrapage faisant en sorte que le thème soit mieux couvert dans les 3,5 ou 10 ans. Un effort particulier sera fait sur les indicateurs qui évaluent le patrimoine et sur ceux qui identifient les réponses et leur suivi.

5. Formation.

Le calcul de ces indicateurs et leur bonne utilisation impliquent des efforts nationaux que les Etats, mais aussi les partenaires de la société civile s'engageront à développer. De plus, des sessions de formation seront organisées à l'échelle méditerranéenne pour les opérateurs, pour les statisticiens et pour les utilisateurs d'indicateurs ; le Plan Bleu en sera chargé en fonction des moyens qui lui seront alloués à cette fin, et, ce, dans le cadre de l'Observatoire Méditerranéen de l'Environnement et du Développement du PAM.

6. Indicateurs décentralisés.

Dans chacun des pays méditerranéens et sur une base volontaire, on développera des indicateurs adaptés à des territoires plus fins (provinces, aires métropolitaines, zones naturelles, etc.) Ou à des secteurs dont les thèmes peuvent appeler des sous-ensembles d'indicateurs ; ce serait le cas, par exemple, des zones littorales.

7. Les observatoires nationaux, quand ils existent, constitueront un élément essentiel de l'ensemble méditerranéen de compréhension du développement durable et de préparation des décisions ainsi qu'un relais utile pour la mise en oeuvre de l'ensemble ainsi engagé.

Des travaux de recherche faisant appel notamment aux universités seront les bienvenus. Ces travaux contribueront à aider à l'identification des bonnes pratiques en Méditerranée.

8. Accès, diffusion, Internet.

Dans chaque pays un effort d'éducation et de sensibilisation sera entrepris pour que l'usage des indicateurs soit plus familier. Cela implique un système convenable de diffusion par différents moyens. Le recours aux réseaux Internet sera, bien entendu, considéré comme un élément essentiel mais on le considérera comme un des canaux de diffusion et on tiendra compte du degré différent de disponibilité et de pratique sur Internet.

TOURISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

Propositions d'actions et de recommandations

1. *Formation, information, diffusion, sensibilisation*

L'intégration du tourisme dans l'environnement et vers le développement durable dépend d'abord de l'accroissement et de la sensibilité environnementale de l'ensemble des personnes concernées : populations locales, touristes, professionnels, responsables publics. Ceci nécessite des actions fortes et persistantes de formation, d'information et de sensibilisation.

Le groupe *Tourisme et développement durable* de la CMDD propose notamment quatre actions concrètes :

Proposition 1 :

Réunir en réseau les principaux professionnels du tourisme méditerranéen (tours opérateurs, agences de voyage, hôteliers et transporteurs) pour qu'ils engagent en liaison avec les représentants du groupe de la CMDD une action forte et coordonnée de réflexion et de sensibilisation à l'échelle méditerranéenne. Ce projet pourra se réaliser en collaboration avec la Commission Tourisme de l'ASCAME.

Proposition 2 :

Elaborer et diffuser largement un * **livre blanc** + sur la situation, la problématique et les mesures à prendre en faveur du tourisme en Méditerranée tout en tenant compte de son articulation avec l'environnement et le développement durable.

Proposition 3 :

Elaborer et diffuser des guides et manuels de bonne pratique environnementale dans le secteur touristique, à partir des expériences existantes et promouvoir l'information utile à la sensibilisation des touristes eux-mêmes.

Proposition 4 :

Organiser et développer des réseaux d'observation de l'impact du tourisme sur l'économie, la société, l'environnement et le patrimoine culturel, à partir de bases d'information harmonisées et en diffuser les résultats périodiquement, en collaboration avec les services concernés de la Commission européenne, l'ASCAME et les autres ONG concernées.

2. *Dispositifs financiers pour une contribution du secteur du tourisme à la qualité des destinations.*

Le secteur du tourisme doit mieux contribuer à protéger le capital naturel et culturel qu'il exploite. Le groupe fait donc la proposition suivante:

Proposition 5 :

Étudier la possibilité de mise en place de dispositifs financiers permettant une contribution effective du secteur du tourisme à la protection et à la gestion des sites méditerranéens et

aux actions d'études et d'animation susceptibles d'éclairer la prise de décision dans ce domaine.

3. Réseau de territoires pilotes et *écolabel méditerranéen + de qualité environnementale des destinations et installations.

L'échange d'expériences et la promotion des destinations qui engagent des efforts pour l'intégration du tourisme dans le développement durable peuvent être de puissants moteurs de progrès. Le groupe fait donc les deux propositions suivantes :

Proposition 6 :

Créer un réseau méditerranéen de territoires touristiques pilotes, en collaboration avec les ONG spécialisées dans les domaines du tourisme et de l'environnement afin, notamment, d'accélérer et de diffuser la mise au point des outils de développement du tourisme durable.

Proposition 7 :

Promouvoir les démarches de qualité internationalement reconnues : **Agendas locaux 21** dans les destinations touristiques, **EMAS, ISO 14000** ... pour les installations, et, dans ce sens, réfléchir à la mise en place de mécanismes d'attribution d'écolabels méditerranéens.

4. Renforcement des capacités des Etats, régions et destinations touristiques pour réussir l'intégration du tourisme dans le développement durable et l'aménagement du territoire.

L'intégration du tourisme dans le développement durable nécessite un important renforcement des outils institutionnels adaptés aux différents enjeux et situations mis en évidence. Le groupe a notamment mis l'accent sur les points suivants :

Proposition 8 :

Mettre en place des méthodes de confrontation/négociation approfondies entre autorités du tourisme, autorités de l'environnement et acteurs concernés pour définir et gérer des politiques d'intégration du tourisme dans le développement durable.

Proposition 9 :

Impliquer les acteurs concernés, et notamment les populations locales, pour définir les objectifs de développement touristique des destinations.

Proposition 10 :

Développer les capacités d'assistance technique (études et animation) permettant une meilleure intégration du tourisme dans le développement durable par les acteurs publics, professionnels et locaux.

Proposition 11 :

Renforcer les politiques d'aménagement du territoire et les outils institutionnels, législatifs, techniques et financiers permettant de mieux concilier tourisme et environnement et adaptés à la diversité des situations :

- \$ outils de prospective pour aider à la définition des stratégies de développement;
- \$ outils de planification et de gestion touristiques, nationales et locales des territoires permettant de concilier dans le long terme tourisme et environnement et de limiter l'offre en fonction des capacités d'accueil définies ;
- \$ outils permettant de protéger les milieux naturels et la ligne de côte d'une urbanisation touristique excessive (lois, agences appropriées) ;

- \$ outils adaptés à la protection, à la conservation et à la réhabilitation du patrimoine naturel et culturel ;
- \$ outils permettant d'évaluer les conséquences sur l'environnement des programmes de développement et projets touristiques ;
- \$ outils visant la réduction des pollutions, des déchets, des consommations d'eau et d'énergie, et la promotion des énergies renouvelables et technologies propres dans le secteur du tourisme ;
- \$ outils permettant de réhabiliter la qualité des destinations matures (sites, bâti et infrastructures touristiques...) et de diversifier leurs produits touristiques ;
- \$ outils visant à aider les acteurs locaux, notamment dans les arrière-pays et les îles peu développés, à devenir des entrepreneurs du tourisme.

Proposition 12 :

Le caractère saisonnier inhérent au tourisme est un des problèmes majeurs des destinations touristiques. Les instances touristiques devraient promouvoir la mise en œuvre de politiques pour étaler la saison touristique sur l'année.

5. Mesures en faveur du tourisme des régions insulaires de la Méditerranée

Proposition 13 :

Prendre en compte les problèmes spécifiques qu'entraîne l'insularité:

- \$ diversifier les économies insulaires trop dépendantes du tourisme pour étaler la fréquentation touristique dans l'année et promouvoir des sources nouvelles au développement endogène,
- \$ étudier systématiquement les répercussions transfrontalières qu'entraînent, pour l'environnement des régions insulaires, les activités menées dans les pays méditerranéens, ne pas financer de projets, lorsqu'il s'avère que ceux-ci auront des conséquences négatives pour l'environnement d'une région insulaire,
- \$ effectuer :
 - une étude sur les conséquences négatives que suscitent pour l'environnement l'accroissement et le traitement des déchets solides et liquides, la dépendance énergétique et les répercussions du tourisme pendant les périodes de forte fréquentation, les résultats de cette étude trouvant leur prolongement dans la politique future en faveur des régions insulaires,
 - une étude spécifique sur les régions insulaires, en mettant particulièrement l'accent sur la dimension environnementale et énergétique, la gestion des zones côtières ainsi que les phénomènes d'érosion et de désertification.
- \$ effectuer une étude sur le surcoût de l'insularité dans le domaine des transports de personnes, de marchandises et d'énergie à partir et à destination des régions insulaires, ainsi que sur la nécessité de relier les régions insulaires aux régions continentales,
- \$ soutenir des actions et des projets pilotes pour la valorisation des sources d'énergie renouvelables, dans le but de réduire la dépendance des îles à l'égard des sources d'énergie minérale.

6. Mise en place du programme d'action.

Proposition 14 :

Le groupe propose qu'une concertation et une démarche de travail soit établie avec les services de la Commission européenne, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et les autres bailleurs de fonds pour établir les conditions de mise en œuvre du programme d'action proposé.

INFORMATION, SENSIBILISATION, EDUCATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Le **rapport final** du groupe thématique en est à son dernier stade. Une réunion informelle spéciale s'est tenue le 20 octobre en marge de la réunion de la CMDD à Monaco et elle est convenue des prochaines étapes:

Les suggestions pertinentes d'autres groupes thématiques seront considérées comme des apports au texte en cours d'élaboration. De même, il sera tenu compte des travaux du PNUE et d'autres institutions internationales sur ce sujet.

Le MIO-ECSDE organisera, dans le cadre de ses travaux, un important "Atelier sur la promotion de l'éducation et de la sensibilisation du public à l'environnement et à la durabilité en Méditerranée" qui aura lieu à Athènes les 17 et 18 décembre 1998.

Les résultats de l'atelier constitueront aussi une contribution majeure.

La première version du projet final sera communiquée avant la fin de l'année à tous les membres du groupe thématique et les observations à son sujet seront recueillies dans un délai d'un mois à compter de sa distribution.

Une deuxième version sera alors établie et examinée lors d'une réunion du groupe qui se tiendra à Athènes dans les deux premiers mois de l'année 1999.

Des travaux de la consultation résultera la troisième version qui sera soumise à la CMDD lors de sa prochaine réunion prévue à Rome en juin 1999.

La publication des Lignes directrices sur la participation du public pour contribuer à l'organisation de tables rondes sur la question de la participation avec divers partenaires en Méditerranée a été reportée. Ces Lignes directrices, auxquelles le MIO-ECSDE met actuellement une dernière main avec le concours du PAM/PNUE, seront achevées d'ici la fin 1998.

Les travaux du groupe ont été jusqu'à présent menés par le MIO-ECSDE sans qu'il bénéficie d'aucun appui spécifique. La réunion de Thessalonique n'était qu'en partie soutenue par le PAM/PNUE. Il a été proposé et accepté que les travaux du groupe soient financés sur le budget du PAM/PNUE, mais cet accord ne s'est pas encore concrétisé; il est toutefois prévu qu'un appui approprié sera accordé à la réunion finale du groupe de travail prévue pour les deux premiers mois de 1999.

LIBRE ÉCHANGE ET ENVIRONNEMENT

Mandat

- \$ La question du lien entre le libre-échange et l'environnement en Méditerranée est récente, et n'a pas été approfondie par d'autres enceintes.
- \$ Cette relation libre-échange et environnement est complexe et à double sens.
- \$ Il est important d'étudier les impacts positifs et négatifs du libre échange sur l'environnement et d'identifier les politiques et les pratiques économiques du développement durable et d'environnement afin que l'espace euro-méditerranéen puisse se construire dans les meilleures conditions.
- \$ Il est tout aussi important de prendre en considération les échéances à court, moyen et long terme de cette question en Méditerranée.

Sur la base des ces éléments, la CMDD donne mandat au groupe de travail pour approfondir la collecte d'informations et l'analyse, tant globales que sectorielles, pour préparer des recommandations répondant aux objectifs précités et destinées à l'ensemble des acteurs concernés par le processus de mondialisation et du partenariat euro-méditerranéen.

Ce travail d'approfondissement sera mené de façon progressive et dans la durée.

Des résultats à court terme seront recherchés, notamment sur:

- \$ les différentes expériences régionales et nationales et les enseignements à en tirer pour une meilleure maîtrise de la relation libre-échange/environnement dans le processus de mondialisation et du partenariat euro-méditerranéen, surtout en ce qui concerne les difficultés attendues à contourner et les mesures à prendre
- \$ les dynamiques des différents secteurs clés de la Méditerranée tels que l'énergie, l'industrie, le tourisme, les transports, et l'agriculture en raison de leur rôle majeur, dans le contexte de l'interaction entre commerce et environnement

D'autres axes de collecte d'informations et d'analyse seront conduits à moyen terme, notamment sur:

- \$ les entreprises, leurs associations et autres partenaires (ONG,etc) qui ont un rôle fondamental à jouer pour contribuer à la nécessaire synergie libre-échange/environnement et donc à la réussite de la transition,
- \$ le niveau régional euro-méditerranéen qui doit se doter des moyens de compréhension, de suivi et d'action (notamment de résolution des conflits) nécessaire à la bonne gestion de la relation libre-échange/environnement,
- \$ les évolutions tendanciennes des modes de production, de consommation et de transport du fait du libre-échange et de leur impact global sur l'environnement,
- \$ les besoins de renforcement des capacités (de différents types) pour une meilleure maîtrise de la relation libre-échange/environnement par les différents acteurs (formulation de politiques, offre technologique, information, formation...),
- \$ les enjeux, mécanismes et moyens du financement des politiques et programmes environnementaux dans le cadre du libre-échange et en particulier

du partenariat euro-méditerranéen en vue de mobiliser au mieux et d'optimiser les financements internationaux disponibles, notamment du programme MEDA, mais aussi nationaux, publics et privés (entreprises et collectivités locales).

Afin de pouvoir mener à terme ce travail et considérant les moyens actuellement disponibles, le groupe souligne la nécessité de moyens supplémentaires et fait appel en ce sens au soutien des membres de la CMDD.

INDUSTRIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Propositions telles que présentées à la réunion de Monaco (non amendées par les gestionnaires de tâches)

1. Sensibilisation de l'industrie

- 1.1. Développement d'un dialogue à double sens avec les principales associations industrielles des différents pays afin de discuter du rôle qu'elles pourraient jouer pour inciter les industries à adopter des méthodes de prévention et d'éco-efficacité et diffuser l'information sur l'environnement parmi leurs membres afin de mettre en oeuvre le Programme d'action stratégique.

Ce dialogue peut être initialement lancé en augmentant le nombre des forums et assemblées existantes, et élargi par la suite selon les besoins.

- 1.2. Préparation d'un document d'évaluation régionale résumant l'ensemble des connaissances sur la pollution industrielle portant sur:

- l'importance comparative de la pollution tellurique et de la pollution directe.
- l'importance des substances TPB
- l'importance relative des PME et des grandes entreprises
- l'évaluation des coûts des préjudices causés

2. Echange d'information

- 2.1. Développement d'un système Internet régional d'information sur les principaux contacts et sources d'information relative à l'éco-efficacité et aux économies d'énergie. Relier ce système aux principaux systèmes internationaux, PNUE, ONUDI et UE, pour créer un réseau que des experts régionaux et acteurs concernés puissent facilement consulter.
- 2.2. Etablissement d'une liste d'études de cas de production propre et de bonne gestion de l'environnement pour mieux partager l'expérience acquise au niveau régional.

3. Mise en place et formation Ad'acteurs de l'amélioration

- 3.1. Atelier de formation pour des organisations gérant de vastes zones industrielles pour axer leur action sur leur rôle dans la mise en oeuvre de systèmes de gestion de l'environnement et d'aide à la prise de décision au niveau local.
- 3.2. Séminaire pour les départements d'ingénierie des principales universités pour les encourager à intégrer le développement durable, l'éco-efficacité et la production propre dans leur programme de formation des étudiants.
- 3.3. Organisation au niveau national, en collaboration avec des partenaires locaux, de séminaires et ateliers de formation des formateurs sur:
 - l'éco-efficacité et les systèmes de gestion de l'environnement
 - les systèmes d'aide à la prise de décision pour un développement industriel durable en rapport avec la surveillance, la création et la gestion de vastes zones

- industrielles.
- les façons d'initier un mélange de réglementation et d'accord volontaire concernant l'industrie

3.4. Organisation de tables rondes pour:

- les centres régionaux de production propre
- les associations de consommateurs

Tous les points ci-dessus peuvent être compris comme des recommandations de travail du Groupe thématique qui se réunira immédiatement avant la prochaine session de la Commission méditerranéenne du développement durable afin de discuter et éventuellement solliciter l'accord de la Commission sur l'orientation de ses travaux dans cette direction.

GESTION URBAINE ET RURALE

Les propositions du groupe de travail sur la gestion urbaine et rurale ne sont pas reproduites ici dans la mesure où il a été décidé de focaliser dorénavant sur les questions de gestion urbaine.

GESTION DE LA DEMANDE EN EAU

Propositions telles que présentées à la réunion de Monaco (pour information seulement dans la mesure où il a été décidé que la CMDD ne doit pas suivre la mise en place des recommandations aux Parties contractantes).

Programme d'activités

La suite de l'activité de la CMDD devrait conduire à une première évaluation des stratégies mises en oeuvre en Méditerranée pour une meilleure gestion des demandes.

Pour cela, il est proposé de réaliser un premier bilan, en Méditerranée, des expériences et stratégies de gestion des demandes en eau mises en oeuvre, notamment dans le secteur agricole et urbain.

Ce bilan serait réalisé à deux échelles et à partir des actions suivantes :

1. A l'échelon régional :

Synthèse régionale des connaissances sur les stratégies mises en oeuvre en Méditerranée pour une meilleure gestion des demandes en eau. Cette synthèse sera réalisée par le Plan Bleu en coopération avec le PAP et reposera essentiellement sur :

- S Synthèse à caractère bibliographique
- S Interview d'organismes internationaux
- Quelques études de cas

Cette synthèse devrait déboucher sur les principaux enjeux en Méditerranée d'une meilleure gestion des demandes (politiques en oeuvre, interaction avec les différentes politiques sectorielles, freins et limites d'application, ..) et pourrait être présentée à la prochaine réunion de la CMDD en 1999.

Les études de cas permettront notamment d'appréhender, les conditions de mise en oeuvre d'alternatives pour une meilleure gestion des demandes, et les enjeux de telles alternatives (volumes d'eau économisables, analyse coût-avantage, conditions de mises en oeuvre). Elles devraient être choisies dans chacun des 4 groupes de pays définis par le groupe de travail de la CMDD. Il est proposé de commencer par la Tunisie pour mettre au point la méthodologie à reproduire dans les autres études de cas.

Pour ce volet, et pour tenir compte de l'expérience accumulée par de nombreux acteurs spécialisés dans le secteur de l'eau, il est proposé de travailler en étroite collaboration avec les acteurs spécialisés dans ce domaine : institutions internationales (FAO, Commission Européenne, BEI, Banque Mondiale, CIHEAM, Institut Mondial de l'Eau, réseau SEMIDE,) et de

valoriser le travail réalisé par ailleurs par le Plan Bleu (programme METAP, indicateurs).

2. A l'échelon national : analyse des politiques de gestion de la demande en eau

Sur deux pays (Tunisie, Liban), on approfondira l'analyse des politiques influençant la gestion des demandes en eau :

- définition d'une méthodologie d'évaluation des stratégies de gestion des demands en eau(définition d'indicateurs et des termes de référence des études nationales ;)
- étude documentaire dans le pays,
- analyse critique de(s) politique(s) influençant la demande en eau décrivant :
 - la situation actuelle : contexte physique, humain, et économique de la gestion de l'eau.
 - les institutions et l'organisation de la gestion de l'eau : les différents acteurs concernés de façon directe ou indirecte par la gestion de l'eau, leurs domaines d'intervention et leurs moyens d'action.
 - les enjeux de la gestion de l'eau sur la base des analyses prospectives nationales.
 - les stratégies nationales poursuivies et celles projetées : objectifs, priorités, programmes d'action, coût et financement de la politique, coopération internationale.
- synthèse

Pour ce volet, un financement a été sollicité auprès de la France (Direction de l'Eau, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse) et est en cours d'examen. D'autres sources de financement pourraient être utiles et la coopération des membres de la CMDD est nécessaire. Les études nationales pourraient être confiées à des consultants nationaux sous la coordination du Plan Bleu.

GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES (sujet non discuté)

(pour information seulement dans la mesure où il a été décidé que la CMDD ne doit pas suivre la mise en place des recommandations aux Parties contractantes).

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

Il est proposé d'élaborer un système de suivi régulier des recommandations de la CMDD afin de pouvoir déceler les limites et les difficultés rencontrées ainsi que les progrès réalisés dans l'application par les pays méditerranéens de ces recommandations.

D'autre part, la CMDD a recommandé la mise en oeuvre de projets de démonstration en matière de gestion intégrée des zones côtières. Dans ce sens, il est proposé que les PAC en cours d'élaboration soient orientés vers des projets pilotes en capitalisant les expériences acquises dans la région méditerranéenne. Eventuellement si les ressources financières sont disponibles, d'autres projets peuvent également être proposés dans différentes régions méditerranéennes.

L'état d'avancement des différents PAC méditerranéens est mentionné ci-dessous :

1) PAC en cours :

- Sfax, Tunisie, clôture prévue d'ici fin 1998.
- Fuka Matruh, Egypte, clôture prévue d'ici fin 1998.
- Israël, clôture prévue courant 1999.

2) PAC en préparation :

- Al Hoceima : considérant l'important travail préparatoire déjà accompli, le document du projet devrait être établi et l'agrément signé dans le courant de l'automne afin que les activités du PAC commencent au plus tard en janvier 1999.
- Algérie : une importante étude de faisabilité a été récemment achevée par un institut local. Elle est actuellement en cours de révision par l'unité de coordination et les centres du PAM, avec pour objectif de lancer les activités du PAC au courant du premier trimestre 1999.
- Liban : des discussions ont déjà eu lieu avec les autorités libanaises. Il a été convenu de choisir une région côtière au sud de Beyrouth, probablement entre Saida et Tyr. Une étude de faisabilité devrait être lancée bientôt pour un lancement des activités plutôt vers mi-1999.

Ainsi, Il est proposé de tenir vers le début de 1999, une réunion du groupe de travail sur la gestion durable des zones côtières avec la participation des centres d'activités du PAM et l'unité de coordination, avec l'objectif de:

- orienter les travaux futurs des PAC à la lumière des travaux d'évaluation déjà réalisés,
- mieux définir le développement durable des zones côtières en se basant sur l'expérience acquises dans les PAC,
- développer avec le concours du PAP et du PB des indicateurs du développement

durable des zones côtières afin de mieux suivre les tendances dans l'utilisation de ces zones et déterminer dans quelle mesure elle sont compatibles avec le développement durable.

Aussi, les PAC programmés seront une opportunité pour tester sur le terrain les directives en cours d'élaboration concernant ce thème. Ces directives peuvent être également un support pour l'élaboration de stratégies nationales pour la gestion intégrée des côtes.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en oeuvre un programme de suivi des PAC existants ou en phase finale d'élaboration (Split - Rhodes - Izmir - Côte Syrienne, Côte Albanaise, Fuka Matruh, Sfax, Côte d'Israël) avec préparation d'un rapport annuel pour la CMDD. Ce programme aura pour but de vérifier si les objectifs de la planification intégrée ont été respectés. A l'échelle nationale, il est recommandé de constituer des commissions interministérielles pour la coordination et le suivi de la mise en oeuvre de ces PAC.

Enfin, il est temps de relancer le débat sur l'élaboration d'un protocole sur la gestion intégrée des zones côtières afin d'amener les différents pays méditerranéens à promouvoir la gestion intégrée des côtes en tant qu'élément incontournable de la protection du littoral.

Annexe III

| | |
|---------------|--|
| Appendice I | Allocution de S.E. Monsieur Ahmed Iraqi |
| Appendice II | Allocution de S.A.S le Prince Héréditaire Albert |
| Appendice III | Allocution de S.E. Monsieur Mohamed Mehdi Mlika |

**Allocution de S.E. Monsieur Ahmed Iraqi
à l'ouverture de la quatrième réunion de la CMDD, Monaco 20-22 octobre 1998**

- S.A.S. le Prince Héritaire
- Messieurs les Ministres
- Mesdames et messieurs les membres de la CMDD
- Chers collègues

C'est avec beaucoup d'émotion et de plaisir que je procède à l'ouverture de la 4ème réunion de la CMDD. Et c'est une heureuse occasion pour moi pour remercier les Autorités monégasques pour leur accueil chaleureux et efficace.

C'est également l'occasion de dresser le bilan d'activité de la CMDD, depuis sa création à Rabat en décembre 1996, avant de formuler quelques suggestions pour l'avenir.

En moins de deux ans, notre commission a adopté un règlement intérieur et une méthode de travail articulés autour de l'originalité, de la clarté et de synergies entre les gestionnaires de tâches, les parties contractantes à la Convention de Barcelone et les centres supports du PAM de sorte que 8 thèmes de travail aient déjà été adoptés, deux d'entre eux ayant bénéficié de recommandations concrètes. Il s'agit de la gestion de la demande en eau et de la gestion soutenable des zones côtières.

Ces faits attestent de la pertinence de la création pour la Méditerranée d'une commission régionale du développement durable. En élargissant considérablement le champ de compétences du PAM et en s'appuyant sur le solide cadre juridique de la convention de Barcelone, la CMDD a déjà montré sa capacité de remplir son mandat.

A cet égard je voudrais souligner trois points significatifs:

1. La commission n'a pas hésité à se saisir des questions vives de la région tels que le tourisme dans le développement durable ou le libre échange et l'environnement.
2. Le champ d'expertise du PAM a été enrichi par l'apport de nombreux spécialistes thématiques.
3. Nos délégations nationales ont montré qu'elles étaient capables d'associer à leur travail les administrations compétentes afin d'aller vers une véritable approche inter - ministérielle des questions du développement durable.

S.A.S. le Prince Héritaire
Mesdames et Messieurs

Le bilan précédent est le fruit des efforts inlassables déployés par les membres du bureau sortant. Qu'ils en soient remerciés. Mes remerciements vont aussi à l'unité de coordination du PAM, aux centres d'activités régionaux, aux gestionnaires de tâches, aux groupes de travail et aux pays ayant contribué au financement des travaux de notre commission.

Le royaume du Maroc a eu l'honneur d'assurer la présidence de la commission lors du mandat qui s'achève. Mais avant de passer la main au Président que vous allez désigné je tiens à :

- Réaffirmer notre attachement non seulement à la Méditerranée, mais aussi aux valeurs civilisationnelles qu'elle incarne.
- Poser les problèmes de la portée de nos travaux, de leur visibilité et donc de notre efficacité.

La composition originale de notre commission qui place sur pied d'égalité: délégués des gouvernements, ONG environnementales, autorités locales et acteurs socio-économiques est un atout. Il est en de même de notre spécificité en tant qu'organisme consultatif. Il importe de faire valoir cette double caractéristique dans deux domaines :

1. Notre forum doit conquérir son autonomie. De sorte que les délibérations de la CMDD puissent s'écarter de tout formalisme et aborder les questions du développement durable et de l'environnement avec comme objectifs exclusifs le bonheur des populations, la protection des ressources naturelles et l'élimination des nuisances.
2. Nos recommandations doivent être largement diffusées auprès de tous les acteurs et partenaires intéressés. Notre secrétariat devrait en assurer la mise en oeuvre et le suivi.

Avant de terminer mon intervention, je tiens à vous soumettre quelques propositions pour améliorer le travail de la CMDD, eu égard à notre expérience pendant les deux premières années d'existence de cette commission :

1. Les recommandations de la CMDD doivent être traduites en projets concrets à financer soit dans le cadre du PAM, soit dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen ou d'autres bailleurs de fonds. Il faut également encourager la coopération entre collectivités locales méditerranéennes et faciliter les échanges de leurs expériences dans les différents domaines du développement durable. Un système de suivi régulier doit être mis en oeuvre pour les recommandations de la CMDD. ce système permettra de suivre les progrès réalisés et les difficultés rencontrés par les différents pays pour appliquer les recommandations.
2. Encourager l'échange de données et d'expériences, entre pays méditerranéens dans le domaine du développement durable par l'intermédiaire de réseaux d'information à l'échelle méditerranéen, car les pays doivent pouvoir disposer non seulement de données nationales qui leur permettent d'évaluer l'impact de leurs politiques sur l'environnement, mais également de données régionales à même de les aider à développer leurs propres stratégies.
3. Etudier la possibilité de créer au niveau des pays méditerranéens des comités nationaux de suivi des recommandations de la CMDD afin d'impliquer tous les partenaires et valider aussi largement que possible les travaux de la CMDD et garantir leur mise en oeuvre.
4. Renforcer les liens et les synergies des différents groupes de travail pour éviter les

doubles emplois et la déperdition des moyens et des énergies. Il faut également éclaircir le rôle des gestionnaires de tâches, des centres d'activité, du secrétariat pour responsabiliser tous les acteurs et assurer une meilleure coordination des actions. Enfin, il faut définir clairement le rôle des gestionnaires de tâches et des groupes de travail en général, par rapport aux Parties contractantes.

Je ne saurais terminer mon allocution sans soulever la question du financement de notre commission. Cette question se posera à l'avenir de manière structurelle. L'unité de coordination devrait faire un rapport circonstancié sur le financement des activités de la CMDD lors de la prochaine réunion des Parties contractantes.

Au terme de mon allocution, je tiens à réitérer une nouvelle fois, le soutien de mon pays aux efforts déployés par toutes les structures du plan d'action pour la Méditerranée y compris la CMDD pour assurer un développement harmonieux de notre espace méditerranéen. J'espère que cette rencontre puisse constituer un nouveau point de départ pour mettre en place au sein du bassin méditerranéen un réel partenariat dynamique et équitable capable de relever les défis du 21^{ème} siècle.

Je souhaite plein succès au président que vous allez désigner, au bénéfice de nos idéaux communs.

Je vous remercie.

**Allocution de S.A.S le Prince Héréditaire Albert
à l'ouverture de la quatrième réunion de la CMDD, Monaco 20-22 octobre 1998**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Coordonnateur,
Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux d'accueillir aujourd'hui à Monaco la Quatrième Réunion de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable et cette satisfaction, soyez-en assurés, n'est pas formelle.

Les travaux que la Commission conduit depuis sa création, en 1996, pour aider à la mise en oeuvre, dans le Bassin Méditerranéen, d'un processus de développement durable, inspiré de l'Agenda 21, tel qu'il a été adapté pour notre région par le document Med 21, sont en effet, j'en suis convaincu, au nombre de ceux qui sont déterminants pour le devenir, à long terme, de nos pays si étroitement dépendants de celui de cette mer qui nous est commune.

Les recommandations que vous avez d'ores et déjà formulées à l'intention des Etats parties dans le domaine de la gestion durable des zones côtières, comme dans celui de la demande en eau douce, concernent des thèmes réellement vitaux pour notre avenir.

Ceux dont vous allez débattre dans les prochains jours et en particulier les liens du tourisme, mais aussi de l'industrie avec le développement durable, sont eux aussi, fondamentaux.

Mais au-delà de ces indispensables tâches de réflexion et de recommandation, je voudrais aujourd'hui m'adresser, par votre intermédiaire, à l'ensemble des décideurs publics ou privés de l'aire Méditerranéenne.

Il s'avère que j'ai eu le privilège d'être associé, dès son origine, au processus de Rio, en participant tout d'abord, aux côtés du Prince Souverain, Mon père, au Sommet de la Terre en 1992, puis l'an dernier à la Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21. Je m'étais alors interrogé à la tribune de l'Assemblée Générale pour savoir si nous pouvions être satisfaits de ce qui avait été fait depuis Rio et j'avais fait part de mes doutes sur les résultats atteints, notamment en ce qui concerne le niveau de l'aide publique au développement des pays "du Nord" et celui des transferts de technologies.

J'avais, à cette occasion, dans cette Assemblée planétaire, mis en exergue l'exemple de notre région Méditerranéenne, tant pour ce qui est des réussites que des insuffisances.

Au nombre des réussites pouvant être citées, l'éveil d'une réelle conscience régionale dans le domaine de l'environnement et du développement, conscience dont votre Commission est en soi une illustration.

Mais au-delà de cette prise de conscience, que de choses restent à faire pour que sur toutes ces rives de la Méditerranée les générations futures puissent prospérer sans que leur avenir soit compromis par nos actions d'aujourd'hui.

Monaco, vous le savez, à la mesure de ses possibilités et de sa taille, s'efforce depuis longtemps d'agir et de sensibiliser aux problèmes d'environnement et de développement, singulièrement dans le domaine maritime.

Dans quelques mois, nous célébrerons le 150^{ème} Anniversaire de la naissance du Prince Albert 1^{er}, mon aïeul, qui fut un précurseur dans le domaine de la protection de la biodiversité, marine, mais aussi, ce qui est moins connu, terrestre, en participant à la promotion, au début du siècle, des premières parcs naturels.

A une époque qui nous est plus proche, Mon père, dans le cadre de la Commission Internationale pour l'exploitation Scientifique de la Méditerranée, avait, au début des années 1970, lancé un cri d'alarme sur la pollution de cette mer fermée. Son action a notamment abouti à la signature et à la mise en oeuvre de l'Accord RAMOGE. Cela a permis, au niveau de notre sous région, une prise de conscience des problèmes environnementaux et la solution, en grande partie, des pollutions marines d'origine humaine, notamment par la multiplication des stations d'épuration des eaux usées domestiques ou industrielles.

Aujourd'hui Monaco, sur le front de la protection de la biodiversité, s'efforce de faire aboutir le projet de Sanctuaire Marin Corso Liguro Provençal, avec nos voisins français et italiens. Dans le même esprit, il gère le Secrétariat de l'Accord sur la protection des cétacés de la Méditerranée et de la Mer Noire.

En créant cette Commission, les pays Méditerranéens ont pris le pari d'intégrer à un processus initialement exclusivement Gouvernemental les autres acteurs du développement.

J'ai le sentiment que ce pari est en bonne voie d'être gagné, car au-delà des organisations non Gouvernementales qui collaborent déjà, de longue date, avec le Plan d'Action pour la Méditerranée, le concours des nouveaux partenaires, collectivités locales ou représentants des organisations socio-économiques, s'est avéré précieux.

Monsieur le Président, les tâches auxquelles vous vous êtes attelé sont immenses, mais encore une fois leur heureux aboutissement est vital. L'interdépendance des nations dans le domaine de l'environnement en général, et tout particulièrement dans notre région, est telle que, seule une coopération internationale ouverte à tous les acteurs permettra de parvenir réellement à son développement durable, c'est pourquoi de tout coeur, je souhaite plein succès à vos travaux.

Je vous remercie de votre attention.

**Allocution de S.E. Monsieur Mohamed Mehdi Mlika
à l'ouverture de la quatrième réunion de la CMDD, Monaco 20-22 octobre 1998**

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert,
Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'Etat,
Monsieur le Coordinateur du PAM,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier les Autorités Monégasques, et à leur tête Son Altesse Sérénissime Le Prince Rainier et Son Altesse Sérénissime le Prince Albert, qui nous a fait l'honneur d'ouvrir notre réunion, je les remercie pour la chaleur de l'accueil et leur hospitalité dans leur beau pays.

Je voudrais également remercier toute l'unité de coordination du PAM et à leur tête Monsieur Chabason, qui prépare à chaque fois si bien nos réunions.

Je voudrais vous remercier tous, pour la confiance que vous placez en ma personne en me choisissant comme Président de la CMDD. Je ferais de mon mieux pour que cette Commission Méditerranéenne du Développement Durable, pour laquelle je suis totalement engagé, d'autant plus qu'elle a été lancée à Tunis continue à avancer et à apporter, à notre région des solutions concrètes à nos problèmes d'environnement et de développement.

Et là, je ne peux pas finir mes remerciements sans mentionner mes prédécesseurs à la présidence de la CMDD, Son Excellence le Dr Nouredine Ben Omar Alami et Monsieur Ennabli, qui ont fait de l'excellent travail de mise en place et le démarrage de la Commission.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais en mon nom propre, au nom de la délégation tunisienne et si vous permettez, en votre nom à tous, porter un hommage solennel à notre ami à tous, Monsieur Joachim Ross, disparu dans des conditions tragiques.

Monsieur Ross était l'un des principaux bâtisseurs de la Convention de Barcelone et l'un des principaux acteurs de son amendement.

Je présente mes sincères condoléances à la délégation espagnole et vous demande à tous de vous lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Ross.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

L'après-Rio a déclenché dans notre région méditerranéenne, une volonté sincère d'asseoir le développement durable. Depuis sa création en 1995, la CMDD s'est doté d'un règlement intérieur qu'on peut qualifier d'unique puisqu'il représente aussi bien les Etats que la Société civile et se réunit aujourd'hui avec ses membres au complet.

La CMDD a également choisi des thèmes très pertinents. Des thèmes vitaux pour notre région: l'eau, le sol, le littoral, les zones urbaines et rurales, le tourisme, l'industrie... donc des ressources rares pour la plupart de nos pays et bien dégradées alors qu'au même moment les besoins augmentent et les modes de production et de consommation ne sont pas, dans beaucoup de secteurs, durables à terme.

Pour cela, les thèmes que notre Commission est en train d'étudier, les recommandations qui en sortiront, doivent aider à la prise de conscience du caractère indissociable des rapports entre la protection et la gestion raisonnée de l'environnement et la croissance de l'économie dans nos pays, au présent et dans le futur.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le travail que nous faisons au niveau de notre région méditerranéenne depuis plus de deux décennies, renforcé par la révision de la Convention de Barcelone et de tout ce qui en a découlé, à savoir le PAM II, la CMDD et l'Agenda Med 21, tout ce travail est remarquable.

Mais nous devons continuer d'avancer. Pour cela, nous devons assurer le suivi de ce que nous faisons au niveau de la CMDD. Les recommandations et les résultats que nous retenons de thèmes que nous avons choisis, doivent arriver aux pays et aux décideurs.

Nous devons également, le cas échéant, trouver comment aider ces pays à mettre en oeuvre les recommandations des 8 thèmes que nous jugeons être prioritaires, et qui le sont, pour notre région.

Pourquoi ne pas faire 8 plans d'action, à l'instar du P.A.S, que nous avons adopté, à Tunis en novembre dernier, à la dixième réunion des Parties. Nous travaillerons ensemble sur des schémas de financement qui, tout en impliquant les budgets nationaux, feraient appel à des financements extérieurs sur différents lignes de crédits.

Ceci est une idée, il faudrait l'approfondir ou en trouver d'autres. Mais il ne faudrait pas que les recommandations de la CMDD restent au niveau de simples recommandations. Nous aurons réussi quand nous les concrétiserons dans nos pays.

En ce qui nous concerne en Tunisie, nous avons commencé à mettre en oeuvre les recommandations retenues par les deux premiers thèmes que sont l'eau et le littoral. Nous avons, en fait, commencé à nous en préoccuper bien avant. Nous essayons ainsi de gérer la rareté de l'eau et notre gestion de cette précieuse ressource passe obligatoirement par des

mesures d'économie. Pour ce qui concerne le Littoral, espace vital pour la Tunisie, nous avons

créé, en 1995, une Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral pour une gestion rationnelle de cet espace de développement.

Mesdames et Messieurs,

La Méditerranée est un espace riche à plus d'un titre; un espace où il y a malheureusement toujours eu des conflits plus ou moins graves.

Mon souhait, et je suis sûr, notre souhait à tous, est que nos réunions au niveau du PAM et des réunions euro-méditerranéennes, contribuent à atténuer ces conflits et à nous rapprocher pour qu'ensemble, nous oeuvrons dans l'édification d'un avenir meilleur pour nous, pour nos enfants et pour les générations futures.